Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



31 décembre 2015

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

BULLETIN DES **QUESTIONS ET DES RÉPONSES**

SOMMAIRE

	Pages
I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES	
(Article 87.4 du Règlement)	
La Ministre-Présidente, chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan	
Le non-renouvellement des mandataires de la SPABSB (n° 91 de M. Michel Colson)	4
L'affectation des moyens budgétaires alloués au Plan Culture (n° 98 de M. Hamza Fassi-Fihri)	4

Pages

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

	inistre-Présidente, chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Acde l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan
	Le subventionnement des clubs sportifs destinés aux personnes handicapées (n° 87 de M. Eric Bott)
	La répartition des sommes affectées par la Loterie nationale à la Commission communautaire française (n° 88 de Mme Barbara d'Ursel)
	Participation au projet Google Cultural Institute (n° 89 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	La révision de l'ordre protocolaire suite à la 6° réforme de l'État (n° 96 de Mme Barbara d'Ursel)
	Les irrégularités dans la gestion financière de la Haute École Lucia de Brouckère (n° 97 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
Le m	inistre chargé de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort
	La part budgétaire allouée ou disponible, au sein de la cohésion sociale, à l'apprentissage du français (n° 99 de M. Hamza Fassi-Fihri)
	inistre chargée de l'Aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et Relations internationales, Mme Céline Fremault
	L'allocation budgétaire 63.24 – Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage (n° 80 de M. Michel Colson)
	L'accueil en maison de repos des personnes cérébro-lésées (n° 85 de Mme Fatoumata Sidibé)
	L'étude financée par la Commission communautaire française sur la prostitution étudiante (n° 86 de M. Eric Bott)
	La cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative et la DEQ (n° 92 de Mme Viviane Teitelbaum)
	Les services ambulatoires (n° 93 de Mme Viviane Teitelbaum)
	La lutte contre les mariages forcés (n° 94 de Mme Fatoumata Sidibé)
	La prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents (n° 95 de Mme Fatoumata Sidibé)

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES (Article 87.4 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, CHARGÉE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, DU SPORT ET DE LA CULTURE, MME FADILA LAANAN

Question n° 91 de M. Michel Colson du 25 juin 2015 :

Le non-renouvellement des mandataires de la SPABSB.

Il me revient que le Conseil d'administration de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois n'a pas encore eu lieu, comme cela aurait dû être le cas, après les élections régionales du mois de mai 2014.

Il semblerait que la responsabilité en incombe à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mesure où celle-ci aurait globalisé le renouvellement des 5 SPABSB c'est-à-dire une par « province ».

Les problèmes posés par ce non-renouvellement sont de deux ordres :

- L'ancienne composition ne reflète pas le résultat des élections dernières.
- 2. Les administrateurs sortants sont contraints de gérer quasi en affaires courantes voire prudentes.

Pouvez-vous me confirmer ces informations, Madame la Ministre-Présidente, et m'indiquer les démarches que vous avez déjà entreprises afin de débloquer la situation et de procéder dans les plus brefs délais au renouvellement des instances de gestion?

Question n° 98 de M. Hamza Fassi-Fihri du 5 octobre 2015 :

L'affectation des moyens budgétaires alloués au Plan Culture.

Lors de l'assemblée plénière du 23 septembre 2015, je vous interrogeais sur l'éventualité d'affecter une partie des sommes allouées au Plan Culture – 500.000 € – à des politiques culturelles visant à favoriser l'intégration, par la culture, des réfugiés dont le nombre a fortement augmenté cette année.

J'aimerais disposer d'informations supplémentaires concernant :

- le nombre de projets ou d'associations soutenus au sein du Plan Culture en 2015;
- pour chacun/chacune d'eux/elles, le subside accordé et la date à laquelle il a été versé;
- pour chacun d'eux, l'objectif principal du projet ou de l'association en soulignant ceux qui ont comme public principal des réfugiés reconnus;
- le solde à ce jour 24 septembre 2015 encore disponible sur l'enveloppe de 500.000 € initiale.

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, CHARGÉE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, DU SPORT ET DE LA CULTURE, MME FADILA LAANAN

Question n° 87 de M. Eric Bott du 17 juin 2015 :

Le subventionnement des clubs sportifs destinés aux personnes handicapées.

Depuis quelques années, la Commission communautaire française soutient la valorisation et l'encadrement de l'activité sportive des personnes à mobilité réduite ou des malvoyants.

Je me pose toutefois la question de savoir si les clubs accueillant ces personnes souffrant d'un handicap, sous quelque forme que ce soit, sont soutenus financièrement par le biais de subsides.

Je me permets donc de vous questionner sur le sujet :

- Combien de clubs sportifs répondent aux critères et accueillent actuellement des personnes souffrant d'un handicap?
- À combien de ces clubs octroyez-vous des subsides régionaux ?
- Un état des lieux a-t-il déjà eu lieu afin de déterminer le nombre de salles auxquelles ces clubs peuvent avoir accès ?

Réponse :

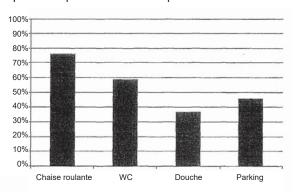
Je vous remercie de votre question et j'y répondrai dans les limites de mes compétences à la Commission communautaire française.

Il est difficile de répondre à votre première question pour la simple raison que nous n'avons pas de données précises sur l'accessibilité des clubs aux personnes à mobilité réduite. Les études menées se sont concentrées sur l'accessibilité des infrastructures sportives dans lesquelles les clubs et associations évoluent.

Le cadastre du sport a, par exemple, évalué l'accessibilité de nombreuses infrastructures sportives bruxelloises selon plusieurs critères. Les plus grands équipements sportifs ouverts au grand public ont été contactés et 92 réponses ont été obtenues sur une centaine d'infrastructures contactées. La liste avec le détail de chaque infrastructure figure en

fin de document. Ci-dessous, une graphique synthétise la situation. Je rappelle toutefois que le cadastre du sport est le fruit de données récoltées entre 2011 et 2012 qui sont en cours d'actualisation.

Accessibilité des halls de sports et salles de sports aux personnes handicapées :



Il y a quelques années la Commission communautaire française a commandité une étude à l'association « AMT Concept » dont l'objectif principal était de donner une vue d'ensemble aussi proche de la réalité que possible de l'accessibilité des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Elle est disponible sur le portail web de la Commission communautaire française : « Sports et handicaps. L'accessibilité des infrastructures sportives à Bruxelles ». Je vous invite à la consulter.

La consultation du guide en question permet aux personnes à mobilité réduite de connaître le niveau d'accessibilité des infrastructures sportives auxquelles ils souhaitent se rendre.

L'étude a identifié les difficultés rencontrées par les personnes porteuses d'un handicap et préconisé différents aménagements afin d'améliorer l'accessibilité des salles et centres sportifs.

Cette étude présente également la synthèse par commune des relevés effectués dans les différentes infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale. L'enquête de terrain a permis de vérifier pour quel type d'handicap des aménagements ont été prévus dans chaque salle, mais aussi, de mettre en évidence les principales lacunes des infrastructures sportives en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En tant que Ministre du Sport à la Commission communautaire française, je soutiens de nombreux projets d'handisport portés par diverses associations. Un exemple parmi d'autres, la Fédération Multisports Adaptés a reçu mon soutien à hauteur de 30.000 € pour développer davantage leurs activités à destination des personnes à mobilité réduite francophones bruxellois.

Liste des infrastructures contactées pour évaluer les commodités pour les personnes handicapées

Nom de l'Infrastructure	(Nbre places)	Bancontact	ncontact Défibrillateur	Wifi	Commodités pour les personnes handicapées			
Nom de minastructure		Daricontact			chaise roulante	WC	Douche	Parking
Aubier	30	n	0		0	0	n	0
Centre sportif Albert								
Demuyter	12	0	0	0	n	n	n	0
Centre sportif d'Etterbeek	n	n	0	n	0	0	n	0
Centre Sportif La Woluwe	350	0	0	0	0	0	n	0
Complexe sportif Richard Beauthier	20	0	0	n	0	n	n	0
Centre sportif de st-Gilles	n	0	0	0	0	0	0	0
Club Banque nationale de Belgique - KCNBB	40	n	n	n	0	0	n	0
Complexe sportif de								
Berchem St-Agathe	60	N	0	0	0	o	0	0
Complexe Sportif								
Poséidon	50	N	3		0	0	0	0
CRPR Primeurs	n	n	n	n	0	n	n	0
Complexe Louis Nameche	100	0	n	0	0	0	0	0
Complexe sportif de								
Neder-Over-Heembeek	0	n	0	n	0	0	0	0
Centre sportif d'Auderghem	100	n	n		0	0	n	0
Anneessens-Funck Institut	n	n	n	0	n	n	n	n
Athénée Fernand Blum 2	n	n	n	n	n	n	n	n
Athénée Royal de Ganshoren - Section matemelle et primaire	10	n	n	0	0	n	n	n
Centre Communal d'Enseignement Technique Pierre Paulus	30	n	n	n	0	n	n	n
Centre communautaire de maalbeek "le hall des sports"	n	n	n	n	n	n	n	n
Centre de sport Liedts	n	n	0	n	0	0	0	n
Centre sportif d' Haren	15	n	0	n	0	0	0	n
Centre Sportif de la Forêt de Soignes adeps ULB cfcab	20	0	0	0	0	n	n	n
Centre sportif Neder-Over-			-					
Heembeek	0	n	0	n	0	n	n	n
Collège Saint-Pierre	70	n	0	n	n	n	n	n
Complexe "INTENDANT"	n	n	n	0	n	n	0	n
Complexe St Job	n	n	n	n	0	0	n	n
Curosport	n	n	n	0	0	n	n	n
Ecole 6 "Georges Primo" - quartier Helmet	40	n	n	n	0	n	0	n
Ecole Communale 3	n	n	n	n	0	n	n	n
Ecole Communale Mixte du Centre	n	n	n	n	n	n	n	n

Nom de l'Infrastructure	Parking Bancontact	Défibrillateur 1	Wifi	Commodités pour les personnes handicapées				
Nom de minastructure	(Nbre places)	Daricontact	Delibiliatedi	***************************************	chaise roulante	wc	Douche	Parking
Ecole communale Stokkel	n	n	n	n	0	0	n	n
Ecole parc Malou	n	n	n	n	0	0	0	n
École Royale Militaire	250	n	0	n	0	n	n	n
Ecole Supérieure des Arts								
du Cirque [esac]	n	n	n	n	0	n	n	n
Erasmushogeschool Brussel	50	n	n	0	n	0	n	n
Groupe Scolaire de Vignoble	n	n	n	0	0	n	n	n
Gymnase le Métal 40	n	n	0	0	0	0	n	n
Hall de Sport Heyvaert	n	n	n	n	0	0	0	n
Hall sportif du CERIA	0	n	0	0	0	0	n	n
Heilig-Hartcollege	n	n	n	n	n	0	0	n
Henri Simonet	50	n	n	n	n	n	n	n
Institut de l'enfant-Jésus	n	n	n	0	n	0	n	n
Institut des Dames de Marie (europadanse)	200		77					1000
Institut La Sagesse	n	n	n		n	n	n	n
(enseign libre fond)	n	n	?	o	0	n	n	n
Institut Marius Renard	n	n	n	n	n	n	n	n
Institut Saint-Jean Baptiste de la Salle	n	n	n	n	n	n	n	n
Institut Saint-Vincent De Paul	n	n	n	n	0	n	n	n
Jan-van-Ruusbroeckollege	n	n	n	n	0	0	n	n
Le Stade Charles Vander Putten	20	n	n	n	0	0	0	n
Les Bains du centre - bains de Bxl piscine du centre	n	n	0	0	n	n	n	n
Lutgardiscollege (secundair)	10	n	n	n	n	n	n	n
Lycée Communal Guy Cudell								
	n	n	n	n	n	n	n	n
Noordpoolcentrum	n	0	n	0	0	0	0	n
Petit Palais des sports Piscine Victor Boin	20	n	n	n	n	n	n	n
	n	0	0	n	n	n	n	n
Salle de sport Guy Cudell	n	n	0	0	0	0	n	n
Salle Jacques Van Offelen	35	n	0	n	0	0	n	n
Salle Omnisport de la rue de la ROUE	n	n	n	n	0	0	n	n
Salle Omnisport de la rue des Six Jetons	n	n	n	n	0	n	n	n
Salle omnisport Jean Cappellemans	40	n	0	0	0	0	n	n
Sint-Jan Berchmanscollege	n	n	n	0	0	0	0	n
Sint-Jan Berchmanscollege Lagere School	n	n	n	0	n	n	n	n

Nom de l'Infrastructure	Parking (Nbre places)	Bancontact	Défibrillateur	Wifi	Commodités pour les personnes handicapées			
Nom de l'inirastructure		Bancontact			chaise roulante	WC	Douche	Parking
Stade communale (= anciennement Stade du Crossing= Stade Ronan + salle omnisport) Josaphat Park	n	n	o	0	0	0	0	n
Stade communale	11	311		-	0	-	-	
Josaphat Park	n	n	n	n	0	0	0	n
Centre sportif de Neerstalle	0	n	n	n	0	0	0	0
Complexe Sportif CERIA	n	n	0	n	0	0	0	0
Complexe sportif d'Evere (Centre de santé de l'air)	n	n	n		0	0	n	0
Complexe Sportif Decock	n	n	n	0	0	0	0	0
Complexe sportif Palais du midi	0	n	0	n	0	0	n	0
Complexe sportif roi Baudouin	200	n	n	0	0	0	0	0
Ecole Communale La Source	n	n	n	0	0	0	0	0
Ecole du Ceria	100	n	0		0	0	n	0
Ecole Européenne de BXL	80	n	0	n	n	?	n	0
Gymnasium	50	n	n	0	0	0	n	0
Hall de Sport Van Volxem	n	n	n		0	0	0	0
Hall des sport FSM ULB (divisible en 3 parties)	60	n	0		0	0	0	0
Healthcity Jette	140	0	0		0	0	0	0
Institut Frans Fischer	3	n	n	n	0	0	n	0
Institut Mater Dei	n	n	n	n	0	?	?	0
Koninklijk Atheneum Etterbeek	20	n	n	0	0	n	n	0
GO : Atheneum Toverfluit	50	n	n	0	0	n	n	0
Parc sportif des 3 Tilleuls	0	0	0	n	0	0	0	0
Piscine d'Ixelles	n	n	0	n	n	n	n	0
Salle Omnisport Beudin	n	n	0	n	0	0	0	0
Sportcity Jette	n	0	0	n	0	0	0	0
Stade communal Fallon	40	0	0	n	0	0	n	0
Stade des trois tilleuls	60	0	0	0	0	0	0	0
Stade George Petre	25	n	0	n	0	0	0	0
Triton VZW	60	n	0	0	0	0	0	0
Vrije Universiteit Brussel VUB	0	0	0	0	0	0	0	0
College st michel	0	0	0	0	0	n	n	0
Koninklijk Atheneum Emanuel Hiel	15	n	n	n	0	0	0	0
Stadium Kinetix	250	0	n	0	0	0	0	0
CHARGITI THIRDUA	200		41	-	0			

Question n° 88 de Mme Barbara d'Ursel du 19 juin 2015 :

La répartition des sommes affectées par la Loterie nationale à la Commission communautaire française.

Jusqu'en 2001, les services administratifs de la Loterie nationale étaient chargés d'examiner toutes les demandes de soutien correspondant aux compétences des entités fédérées, puis de soumettre les listes récapitulatives aux Ministres compétents. Ceux-ci, sur la base de la décision de répartition du bénéfice de la Loterie, étaient alors invités à proposer les bénéficiaires de soutiens financiers. Ces propositions étaient ensuite examinées par le conseil d'administration de la Loterie nationale et entérinées par une décision du Conseil des Ministres.

Depuis 2002, la part des recettes qui revient aux entités fédérées est directement transférée par la Loterie nationale aux Communautés.

Selon l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001, portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions, les entités fédérées perçoivent 27,44 % du budget des subventions de la Loterie nationale. C'est aux

différents gouvernements que revient le pouvoir de décision et de liquidation des subventions.

Les entités fédérées francophones bénéficient d'approximativement 11 % du budget de la Loterie nationale, ventilés entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Je souhaiterais connaître pour 2014 la liste complète des bénéficiaires de ces budgets tels qu'attribués par la Commission communautaire française et pour chaque bénéficiaire le montant attribué ainsi que l'information du caractère unique ou récurent du payement.

Réponse:

En 2014, la Commission communautaire française a perçu un montant de 1.390.000 € au titre de recettes en provenance de la Loterie nationale.

Ce budget est réparti entre politique en faveur des personnes handicapées pour 600.000,00 € et les politiques d'aides aux personnes pour le solde.

Vous trouverez ci-après la liste des bénéficiaires dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées.

Centres de jour pour enfants scolarisés		Capacité agréée	Subside
Centre Arnaud Fraiteur	Rue de la Cité Joyeuse 2 – 1080 Bruxelles	43	1.156,96 €
IRAHM	Av. Albert Dumont 40 – 1200 Bruxelles	115	3.094,17 €
La Cité Joyeuse	Rue de la Cité Joyeuse 2 – 1080 Bruxelles	80	2.152,46 €
La Famille	Ch. de Gand 1434 – 1082 Bruxelles	60	1.614,36 €
Decroly	Rue du Bambou 9 – 1180 Bruxelles	224	6.026,90 €
IRSA	Ch. de Waterloo 1504 – 1180 Bruxelles	300	8.071,74 €
La Clairière	Rue du Loutrier 75 – 1170 Bruxelles	260	6.995,51 €
War Mémorial	Rue Antoine Gautier 60 – 1040 Bruxelles	33	887.90 €
		1115	30.000,00€

Services d'accompagnement et service d'interprétation pour sourds	Montant
Bataclan Av, Général Bernheim, 31 1040 Bruxelles	1.788,82 €
La Braise rue de la Vigne, 56 1070 Bruxelles	1.788,82€
La Maison des Pilifs rue François Vekemans, 212 1120 Bruxelles	1.788,82€
L'Escale Av, Léon Mahillon, 38 1030 Bruxelles	1.788,82€
Info Sourds rue du Duc, 100 1150 Bruxelles	1.788,82 €
La Ligue Braille rue d'Angleterre, 57 1060 Bruxelles	1.788,82 €
CEuvre Nationale des Aveugles Av, Dailly, 90/92 1030 Bruxelles	1.788,82 €
Réci-Bruxelles rue Edouard Fiers, 1 1030 Bruxelles	1.788,82 €
Ricochet Av. de Broqueville, 270/1 1200 Bruxelles	1.788,82 €
S.A.H.a.M. Rue Gillebertus, 25 1090 Bruxelles	1.788,82 €
SAPHaM place des Barricades, 1 1000 Bruxelles	1.788,82 €
Service d'accompagnement de Bruxelles rue de la Poterie, 20 bte 4 1070 Bruxelles	1.788,82€
S.I.S.A.H.M. Rue du Trône,127 1050 Bruxelles	1.788,82 €
S.U.S.A. – Bruxelles rue d'Enghien 40 1080 Bruxelles	1.788,82€

L'Entre-temps rue Ducpétiaux,132 1060 Bruxelles	5.645,96 €
Transition Chaussée d'Alsemberg, 303 bte 2.2 1190 Bruxelles	1.788,82 €
Triangle – Bruxelles Chaussée de Waterloo,1504 1180 Bruxelles	1.788,82 €
Famisol rue Martin V, 22 1200 Bruxelles	1.788,82€
La Vague Av, Edouard de Thibault, 35 1040 Bruxelles	1.788,82 €
Les Tof-Services Boulevard Lambermont, 61 1030 Bruxelles	1.788,82€
Support Ahm + Bruxelles rue Albert Giraud, 24 1030 Bruxelles	1.788,82€
SAPHIR Bruxelles avenue Joseph Baeck, 76 bte 29 1080 Bruxelles	1.788,82 €
Info Sourds rue du Duc, 100 1150 Bruxelles	1788,82 €
Service d'interprétation pour sourds rue du Duc, 100 1150 Bruxelles	1.788,82 €
TOTAL	45.000 €

Les montants sont indicatifs car en 2014, lors des 6 premiers mois, la circulaire de mesures conservatoires limitait à 50 % les crédits utilisables.

En ce qui concerne l'aide aux personnes, le budget de la Loterie nationale n'est pas spécifiquement affecté et entre dans la masse globale des recettes finançant les subventions facultatives.

Question n° 89 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 juin 2015 :

Participation au projet Google Cultural Institute.

Un laboratoire éphémère s'est récemment tenu à Bruxelles, à Bozar, à l'initiative de l'entreprise américaine Google. Cette exposition temporaire a eu pour but de promouvoir le Google Cultural Institute à Bruxelles.

Google Cultural Institute est une plate-forme virtuelle qui permet de visiter en ligne, depuis son ordinateur, des musées, des expositions, ou des lieux historiques particulièrement prestigieux. Ces nombreux projets, que le géant américain finance intégralement, permettent ainsi à de nombreux sites culturels et historiques, mais également à des documents de bénéficier d'une visibilité sur le net. Sans rentrer dans les détails, il est possible, si l'on décide de se « promener virtuellement » au Musée Van Gogh d'Amsterdam, de contempler des tableaux du célèbre artiste, en détail, en gros plan, sans devoir s'y déplacer. Bien sûr, cette technologie ne remplace pas une vraie visite dans un musée, mais il assure au moins une visibilité accrue aux lieux qui sont recensés. Des villes comme New York, Berlin, Paris, Amsterdam ont déjà validé et intégré cette technologie.

Si Google a décidé d'organiser cet événement à Bruxelles, c'est dans le but de sensibiliser les acteurs du monde culturel. L'association non lucrative mise en place par l'entreprise souhaite développer des partenariats ou tout au moins des discussions concrètes en vue d'assurer la numérisation de lieux dignes d'intérêts.

La Région bruxelloise ne manque pas d'atouts culturels, c'est le moins que l'on puisse dire : musées, expositions, sans compter les artistes, qu'il convient de mettre en valeur comme ils le méritent. Il me semble que pouvoir partager notre patrimoine culturel constituerait un réel avantage.

Mon interpellation ira donc en ce sens, Madame la Ministre :

- Avez-vous eu des contacts avec les représentants du Google Cultural Institute ?
- Quelle est votre position à l'égard d'un recensement de notre patrimoine culturel et historique, gratuitement, afin de rendre la Région bruxelloise, comme d'autres grandes villes, accessible en quelques clics pour les amateurs de culture qui ne manqueront pas ensuite, j'en suis convaincu, de se déplacer vers notre ville ?
- Avez-vous des contacts avec d'autres organismes privés dans le but de valoriser notre patrimoine culturel ?
- Avez-vous pu mettre en place une stratégie en ce sens ? Et si oui, je souhaiterais en connaître les orientations.

Réponse :

Je n'ai eu aucun contact avec les représentants du Google Cultural Institute.

La question du recensement du patrimoine culturel de la Région bruxelloise à des fins touristiques ne relève pas de la Commission communautaire française, mais bien des politiques territoriales dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je n'ai par conséquent eu aucun autre contact avec d'autres organismes privés et n'ai mis en place aucune stratégie particulière en la matière.

Question n° 96 de Mme Barbara d'Ursel du 21 septembre 2015 :

La révision de l'ordre protocolaire suite à la 6° réforme de l'État.

La presse s'est fait écho de la volonté du Ministre de l'Intérieur, M. Jan Jambon, d'actualiser l'ordre protocolaire de l'État en tenant compte de son évolution institutionnelle. L'objectif était d'avoir une nouvelle liste de préséance pour la Fête nationale, ce qui n'a pas été le cas.

À cette fin, le Ministre de l'Intérieur avait annoncé avoir convié les représentants des Présidents de Parlements et des Ministres-Présidents des Gouvernements fédérés et communautaires à une réunion ayant pour objet la place de ces fonctions dans l'ordre protocolaire.

À ce sujet, on sait que l'accord de Gouvernement flamand contient une proposition de modification de cet ordre. La Flandre veut qu'à terme le Ministre-Président d'une entité fédérée vienne aussitôt après le Premier ministre et non plus après les Ministres et Secrétaires d'État fédéraux, comme c'est le cas actuellement.

Le Ministre-Président wallon, M. Paul Magnette, a lui aussi confirmé le souhait de son Gouvernement de voir les Ministres-Présidents des Régions et Communautés placés sur pied d'égalité avec le chef du Gouvernement fédéral.

Par contre à Bruxelles, nous ne disposons d'aucune information.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous me préciser si vous avez été contacté par le Ministre de l'Intérieur ? Avez-vous participé à un groupe de travail ? Quelle est la position de la Commission communautaire française face à une éventuelle révision de l'ordre protocolaire de l'État ? Pourriez-vous fournir des précisions à ce sujet ?

Réponse :

En réponse à votre question pertinente et importante dans l'évolution du paysage politique de la Belgique, je suis d'accord avec vous qu'il est indéniable que, à la suite de la sixième réforme de l'État, les Régions et les Communautés occupent une plus grande place dans le paysage institutionnel et le Gouvernement francophone bruxellois entend, bien entendu, y trouver sa place.

En ce qui concerne la volonté du Ministre de l'Intérieur, M. Jan Jambon, d'actualiser l'ordre protocolaire de l'État, je suis au regret de vous informer que nous n'avons pas été conviés à une telle réunion. Un courrier lui a été adressé pour en connaître la justification.

Question n° 97 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 22 septembre 2015 :

Les irrégularités dans la gestion financière de la Haute École Lucia de Brouckère.

La Haute École Lucia de Brouckère est encore sous les feux de l'actualité, pour des faits qui semblent pour le moins interpellants.

À plusieurs reprises déjà, cette institution a beaucoup fait parler d'elle : on parle régulièrement de tensions, de dysfonctionnements, tant sur le plan administratif que dans la gestion quotidienne puisque des difficultés avec le collège de direction sont régulièrement rapportées.

Plus récemment, il est fait état de situations anormales au plan financier. Selon la presse, le conseil d'administration de cette haute école aurait refusé d'approuver les comptes de l'établissement pour l'année 2014 : plusieurs dépenses anormales ont été pointées par le réviseur d'entreprise, telles que des frais postaux dépassant les 50.000 €, des dépenses à des fins de « mailing » approchant les 40.000 € ou encore des frais de pneus mais aussi un déplacement au Canada difficilement justifiable.

Madame la Ministre, ces faits, s'ils sont avérés sont préoccupants, c'est pourquoi je souhaiterais obtenir des éclaircissements à ce propos :

- Avez-vous été informée de ces nouveaux événements et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer avec précision de quoi il retourne ?
- Quelles initiatives avez-vous prises afin de remédier à cette situation qui donne une image négative de cet établissement ?
- Des contacts ont-ils été pris avec l'ancienne direction afin de procéder à des vérifications sur ces faits ?

Réponse :

En réponse à vos questions, j'ai l'honneur de vous renvoyer à ma réponse à la question orale de M. Michaël Verbauwhede portant sur le même sujet lors de la séance plénière du 9 octobre 2015.

LE MINISTRE CHARGÉ DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME, M. RUDI VERVOORT

Question n° 99 de M. Hamza Fassi-Fihri du 5 octobre 2015 :

La part budgétaire allouée ou disponible, au sein de la cohésion sociale, à l'apprentissage du français.

L'article 6 du décret du 13 mai 2004 sur la cohésion sociale indique que 80 % du budget alloué à la cohésion sociale est réparti entre les communes visées à l'article 5 du décret et signataires d'un contrat communal de cohésion sociale visé à l'article 8 du même décret.

L'article 8, alinéa 5 indique quant à lui que 80 % des sommes allouées annuellement à un contrat communal de cohésion sociale sont consacrées au financement des projets des associations reprises dans le contrat communal de cohésion sociale. L'alinéa 6 indique que « le solde peut être affecté au financement des projets ponctuels et non récurrents ou à des dépenses imprévisibles ». Pourriez-vous dès lors m'indiquer si en 2014 et en 2015 ce solde communal a servi à financer des projets de cohésion sociale liés à l'apprentissage du français ? Si oui, pour quelle année, dans quelle commune et pour quel montant ? Quels sont les projets ayant servi à l'apprentissage du français, à l'alphabétisation de réfugiés reconnus ?

Enfin, le dernier alinéa stipule que « Le contrat communal contient également la liste des associations qui n'ont pas été retenues et le motif du refus de subventionnement de ces associations. ». Est-il possible que le solde ait servi à soutenir des associations qui n'ont pas été retenues pour les 80 % de départ ? Si oui, lesquelles ?

Par ailleurs, le contrat régional de cohésion sociale dispose quant à lui de 20 % du budget total alloué à la cohésion sociale en vertu de l'article 12. Sur ces 20 %, l'article 14, alinéa 3, stipule que 20 % « sont destinés au financement de projets nés en cours de quinquennat ». J'aimerais disposer de plus d'informations sur l'utilisation qui a été faite de ce solde de « 20 % de 20 % ». Quel est son montant global initial? Quels sont les associations ou projets soutenus par le Collège avec ce solde en 2014 et 2015 et à quelle hauteur ? Quels sont au sein de ces soutiens, les projets ayant comme objectif principal de contribuer à l'apprentissage du français des adultes? Quels sont ceux qui ont pu ou qui pourront - dans la logique de leur subventions - être utiles à l'apprentissage du français des réfugiés à venir? Quelle est par ailleurs la part encore actuellement disponible de ce solde - ce 24 septembre 2015 ? Si un montant disponible existe encore, est-il prévu de l'affecter à l'apprentissage du français ou à de l'alphabétisation ? Si pas, à quoi le sera-t-il alors ?

Enfin, vous nous avez annoncé une augmentation de 10 % des moyens liés à la cohésion sociale affectés à gestion de la crise des réfugiés. Quel est le poste budgétaire qui est augmenté ? S'agit-il de l'enveloppe liée aux contrats communaux de cohésion sociale ? De celle du contrat régional ? Du solde visé à l'article 14 ? En fonction de cette réponse, merci de me préciser les affectations précises qui seront faites en cohésion sociale de cette augmentation. Quelle sera la part de cette augmentation qui sera affectée à l'apprentissage du français par les adultes réfugiés ?

Réponse:

Comme vous le savez, la cohésion sociale agit selon des priorités fixées par le Gouvernement francophone bruxellois tous les 5 ans. Actuellement, une des priorités concerne l'apprentissage du français en tant que langue étrangère et l'alphabétisation. Vous trouverez en pièce jointe les projets bénéficiant actuellement d'un contrat communal de cohésion sociale dans cette priorité (P2).

Concernant la possibilité qui est laissée aux communes de garder une enveloppe de maximum 20 % plus communément appelée « réserve communale », seules deux communes ont fait ce choix, à savoir Saint-Gilles et Saint-Josse-Ten-Noode. Vous trouverez également en pièce jointe les projets retenus dans cette réserve en 2014 et 2015.

Il n'est pas possible de dire quels projets s'adressent plus particulièrement à des réfugiés. Il n'est pas demandé aux asbl de faire un recensement du statut juridique des personnes fréquentant leurs activités et nous ne comptons pas leur demander de faire ce type de collecte de données qui dépasse, à mon sens, l'objectif de la cohésion sociale et qui serait contraire au respect de la vie privée. La cohésion sociale accueille des publics précarisés issus d'horizons divers. Ceci dit, les personnes fréquentant les activités liées à l'apprentissage du français ont, très souvent, une histoire liée à l'immigration.

Concernant l'enveloppe consacrée aux projets émergeants en cours de quinquennat au niveau régional, cette possibilité avait bien été utilisée en 2011 et a été consommée durant les cinq années du quinquennat. Par exemple, pour l'année 2014, une association a bénéficié d'un nouveau contrat régional et une autre a bénéficié d'un avenant à son contrat déjà existant, tous deux dans la priorité liée au soutien scolaire. Nous n'avons pas de demande à ce jour de nouveau projet souhaitant rentrer dans

le quinquennat qui termine dans un peu plus d'un mois.

Enfin, concernant vos dernières questions liées à la note relative aux réfugiés approuvées par les différents exécutifs bruxellois, il y est bien précisé que « un effort institutionnel permettrait d'ouvrir 10 % de places supplémentaires dans le cadre du plan bruxellois d'alphabétisation ». Nous réfléchissons pour le moment à la manière de mettre en œuvre cette possibilité. Je suis particulièrement attentif à toutes les demandes de soutien qui me parviendraient en ce domaine. Avant de parler d'aspects budgétaires, il me paraît important d'identifier les besoins et d'évaluer avec les acteurs les réponses que nous pouvons y donner.

Proposition d'affectation de la réserve communale 2014 (votée en concertation communale le 25 mars 2014)

Pour rappel, la commune dispose d'une réserve budgétaire de 63.046 € dans le cadre du contrat communal de cohésion sociale. Cette réserve, comme le prévoit le décret cohésion sociale et ses arrêtés d'application, est consacrée à des dépenses ponctuelles, imprévisibles ou urgentes.

Association	Priorité	Projet	Montant
Seniors sans frontières	Alpha/FLE	Activités socio-culturelles et FLE pour seniors migrants	5.000€
Association pour l'Éducation, la Culture et le Dialogue (AECD)	Soutien scolaire	Soutien scolaire et activités socio- culturelles pour enfants 6-14 ans	5.000€
Konitza asbl	Accueil des Primo- arrivants	Orientation sociale pour les primo arrivants et table de conversation	10.000€
Matissa asbl	Action complémentaire	Ateliers percussions pour enfants et adolescents	5.000€
Maison de la Famille	Soutien scolaire	Soutien à la parentalité comme outil de lutte contre le décrochage scolaire	10.000€
Mission locale de Saint-Gilles	Action transversale	Achat de matériel collectif et coordination du Printemps contre le racisme 2014 (Caravane de la Diversité de la Cie des Nouveaux Disparus)	28.046 €
TOTAL			63.046 €

La commune souhaite maintenir la réserve communale au niveau actuel, soit 63.046 €, jusqu'à l'obtention de plus amples informations sur le devenir du FIPI en Région bruxelloise.

Réserve communale de Saint-Josse-Ten-Noode 2014

Africa Sub Sahara	1.000,00€	Valise de la diversité : prestation publique dans le cadre de la journée associative (costumes, musique, danse)
Avenir	4.000,00€	Quand ne serais-je plus immigré ? : réalisation d'un recueil, exposition, court métrage
Centre pédagogique paroles	4.000,00 €	Retour aux sources : texte de slam, reportage vidéo, interviews sur l'histoire de l'immigration
La ruelle	11.700,00 €	Genres d'histoire : dessins, personnages modelés, création d'un livre d'histoire; Banquet multiculturel : création d'un jeu Pose ta valise : restitution de récits de vie
CTL Barricade	5.942,00€	Théâtre et costumes Made in Saint-Josse : création d'un jeu interculturel
DAE	3.000,00€	Apport et présence de la communauté subsaharienne en Belgique et à Bruxelles
Inser'action	4.000€	Récits de vie sur les 50 ans de l'immigration turque et maro- caine en Belgique
SIMA	12.746,00 €	projet théâtre journée associative dans le cadre des 50 ans de l'immigration.
La voix des femmes	5.300,00€	Quand les jeunes vont à la rencontre des nouveaux habitants : reportage vidéo
Total	51.688,00€	

Association	Montant	Action	Type action	
Africa Sub Sahara	18.109,54	Savoir lire, écrire et calculer	prioritaire	1210
		Vivre ensemble et participation citoyenne	prioritaire	
Amis d'Aladdin (les)	46.207,82	Accompagnement des familles dans un processus d'insertion	complémentaire	1030
Animation prévention socioculturelle – le pas	26.631,68	École d'alphabétisation	prioritaire	1180
Apprenti-sage	15.979,01	Alphabétisation pour tous	prioritaire	1210
Arabe (Centre culturel)	31.958,01	Le français apprivoisé	prioritaire	1210
Arthis – la maison culturelle belgo-roumaine	23.465,56	Cours de langue française, d'écriture et d'alpha- bétisation, apprentissage à la lecture, cours de langue romanes pour travailleurs sociaux	prioritaire	1000
Association sportive et educative anneessens	41.934,69	Alphabétisation, cours de français langue étrangère (FLE) et éducation à la citoyenneté	prioritaire	1000
Atelier des petits pas	53.808,77	Alphabétisation – Français langue étrangère	prioritaire	1030
ateliers du soleil	26.824,36	Action adultes : alphabétisation et apprentissage du français	prioritaire	1000

24.501,14	Favoriser un meilleur « vivre ensemble » par une meilleure cohabitation	complémentaire	1210
	Favoriser un meilleur « vivre pareil » par la réduction des inégalités sociales prioritaire		
55.652,00	Apprentissage du français pour adultes	prioritaire	1030
28.164,60	ouverture sur les quartiers	complémentaire	1210
34.563,87	Les ateliers d'alphabétisation et de français	prioritaire	1030
67.183,20	Les ateliers d'alphabétisation et de français	prioritaire	1000
17.254,09	EOLE	complémentaire	1000
42.610,68	Formation en français et alphabétisation	prioritaire	1070
5.326,34	Cours de français (ALPHA et FLE)	prioritaire	1030
11.725, 17	Caria des adultes	prioritaire	1000
68.889,57	Alphabétisation	prioritaire	1030
21.305,34	Alphabétisation	prioritaire	1060
10.652,67	Soutien à l'apprentissage oral du français	complémentaire	1210
17.456,87	Alpha français pour adultes et primo-arrivants	prioritaire	1060
10.652,67	L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et primo arrivants	prioritaire	1000
13.623,26	Volet adulte – alphabétisation et informatique	prioritaire	1000
54.328,62	« Se construire en s'apprenant »	complémentaire	1070
89.379,10	Alphabétisation et apprentissage du français – École 12 et maison de quartier malibran	prioritaire	1050
79.895,03	« Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école »	prioritaire	1060
	Alphabétisation et participation	prioritaire	
45.273,85	Alphabétisation et apprentissage du français	prioritaire	1070
74.826,49	Alphabétisation et participation sociale des bénéficiaires âgés	prioritaire	1190
	Français langue étrangère (FLE) et participation sociale des réfugiés et demandeurs d'asile primo- arrivants ne parlant pas (ou très peu) français	prioritaire	
21.305,34	Cours de français (FLE)	prioritaire	1050
	55.652,00 28.164,60 34.563,87 67.183,20 17.254,09 42.610,68 5.326,34 11.725, 17 68.889,57 21.305,34 10.652,67 17.456,87 10.652,67 13.623,26 54.328,62 89.379,10 79.895,03	une meilleure cohabitation Favoriser un meilleur « vivre pareil » par la réduction des inégalités sociales prioritaire 55.652,00 Apprentissage du français pour adultes 28.164,60 ouverture sur les quartiers 34.563,87 Les ateliers d'alphabétisation et de français 67.183,20 Les ateliers d'alphabétisation et de français 17.254,09 EOLE 42.610,68 Formation en français et alphabétisation 5.326,34 Cours de français (ALPHA et FLE) 11.725, 17 Caria des adultes 68.889,57 Alphabétisation 10.652,67 Soutien à l'apprentissage oral du français 17.456,87 Alpha français pour adultes et primo-arrivants 10.652,67 L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et primo arrivants 13.623,26 Volet adulte – alphabétisation et informatique 54.328,62 « Se construire en s'apprenant » 89.379,10 Alphabétisation de quartier malibran 79.895,03 «Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école » Alphabétisation et participation 45.273,85 Alphabétisation et apprentissage du français 74.826,49 Alphabétisation et participation sociale des bénéficiaires âgés Français langue étrangère (FLE) et participation sociale des réfugiés et demandeurs d'asile primo-sociale des réfugiés et demandeurs d'asile primo-	une meilleure cohabitation Favoriser un meilleur « vivre pareil » par la réduction des inégalités sociales prioritaire 55.652,00 Apprentissage du français pour adultes prioritaire 28.164,60 ouverture sur les quartiers complémentaire 34.563,87 Les ateliers d'alphabétisation et de français prioritaire 67.183,20 Les ateliers d'alphabétisation et de français prioritaire 17.254,09 EOLE complémentaire 42.610,68 Formation en français et alphabétisation prioritaire 5.326,34 Cours de français (ALPHA et FLE) prioritaire 11.725, 17 Caria des adultes prioritaire 11.725, 17 Caria des adultes prioritaire 11.88,89,57 Alphabétisation prioritaire 11.89,53,44 Alphabétisation prioritaire 11.80,62,67 Soutien à l'apprentissage oral du français complémentaire 11.456,87 Alpha français pour adultes et primo-arrivants prioritaire 11.652,67 L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et primo arrivants 11.623,26 Volet adulte – alphabétisation et informatique prioritaire 54.328,62 « Se construire en s'apprenant » complémentaire 89.379,10 Alphabétisation et apprentissage du français – École 12 et maison de quartier malibran 79.895,03 «Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école » Alphabétisation et apprentissage du français prioritaire 79.895,03 «Alphabétisation et apprentissage du français prioritaire 74.826,49 Alphabétisation et apprentissage du français prioritaire 74.826,49 Alphabétisation et apprentissage du français prioritaire Français langue étrangère (FLE) et participation sociale des bénéficiaires àgés Français langue étrangère (FLE) et participation sociale des félugiés et demandeurs d'asile primo-

Corsaires (les)		Accompagnement des associations dans leur projet web	transversale	1070
		Ateliers multimédia	transversale	
CTL la barricade	35.153,81		prioritaire	1210
		d'intégration alphabétisation		
Douzerome	21.305,34	Alphathéâtrale larguer les amarres	complémentaire	1060
École de cirque de Bruxelles	42.610,68	Espace d'expression orale et corporelle	complémentaire	1080
Entraide Bruxelles	31.792,44	Atelier d'alphabétisation pour une population étrangère (facultatif)	prioritaire	1000
		L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarises	prioritaire	
Entraide de Jette (centre d')	50.675,96	Alphabétisation et cours de français langue étrangère	prioritaire	1090
		Journées Belgique portes ouvertes	complémentaire	
Entr'aide des Marolles	21.855,18	Alphabétisation	prioritaire	1000
Entraide et culture	46.341,25	Alphabétisation et FLE	prioritaire	1190
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	11.502,73	Alphabétisation pour adultes	prioritaire	1000
Espace senghor (centre culturel Etterbeek)	56.958,76	ALPHA projet	prioritaire	1040
		Ducasse aux gosses	transversale	
Esperluete (l')	44.193,72	Alphabétisation et FLE	prioritaire	1030
Evere (centre culturel d')	67.835,14	Alphabétisation et français langue étrangère	prioritaire	1140
Femmes epanouies et actives	5.802,06	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes	prioritaire	1030
Femmes epanouies et actives	10.652,67	Initiation à la langue française/apprentissage oral du français langue étrangère	prioritaire	
		Initiation et sensibilisation à la citoyenneté	complémentaire	
Figuier – service social musulman	79.020,26			1030
Formation insertion jeunes	26.631,68	3 0 0		1060
Formation insertion jeunes	12.783,20			1080
Formosa	14.913,74	Alphabétisation et apprentissage du français	prioritaire	1000
Ganshoren « La Villa » (centre culturel de)	10.652,67	Formation alpha et FLE	prioritaire	1083
Gerbe santé mentale	17.218,48	Comité de solidarité mémoire vivante	transversale	1030
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	47.017,39	Alphabétisation et apprentissage du français comme voie vers la citoyenneté et l'émancipation	prioritaire	1030

Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines	26.631,68	ALPHA, français langue étrangère	prioritaire	1080
Groupe santé Josaphat	27.511,53	Groupe BAG – animation bien vivre ensemble	complémentaire	1030
Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel	10.652,67		transversale	1210
Harmonisation sociale schaerbeekoise	130.049,07	Cours d'alphabétisation	prioritaire	1030
		Cours de français langue étrangère	prioritaire	
Inférences	12.718,77	ALPHA/FLE	prioritaire	1030
Infor jeunes – centre d'accueil et d'information jeunesse	24.031,24	Accès à l'informatique et aux nouvelles technologies	complémentaire	1030
Institut de la vie	15.979,01	Accueil et accompagnement des primo-arrivants	complémentaire	1070
		Apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés	prioritaire	
institut kurde de bruxelles	21.305,34	Apprentissage de la langue et cours d'alphabétisation	prioritaire	1210
IS asbl	23.004,44	Le français dans tous ses états	complémentaire	1000
Joseph Swinnen	36.233,59	Éducation permanente (alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés, halte garderie, couture, cuisine, santé,	prioritaire	1000
Ligue de l'enseignement et de l'education permanente	20.561,85	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarises	prioritaire	1030
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	21.305,34	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés	prioritaire	1060
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	48.311,46	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés	prioritaire	1020
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	42.078,05	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés	prioritaire	1080
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	40.373,62	Alphabétisation et apprentissage du français prioritaire pour adultes peu ou pas scolarisés prioritaire		1070
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	53.844,99	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés aux quartiers « Germoir » et « Boncelles » (partenariat avec laile)		1040
Lire et écrire	21.305,34	En jeux	complémentaire	1080
lutte contre l'exclusion sociale	74.568,69	,		1080
		Module théâtre	complémentaire	
Maison de la famille	5.326,34	Activités culturelles	transversale	1210
Maison d'entraide pour le développement social	24.501,14	Alpha-français langue étrangère pour les adultes	prioritaire	1080
Maison de quartier d'Helmet	55.297,50	Actions adultes	prioritaire	1030
Maison des enfants d'Anderlecht « club unesco »	38.349,61	L'alphabétisation	prioritaire	1070

Maison de turquie	31.958,01	Apprentissage du français et cultures	prioritaire	1210
Maison en couleurs	62.717,60	Alphabétisation et français langue étrangère	prioritaire	1081
Maître mot	42.610,68	Le français en plus	prioritaire	1050
Mandji	13.930,78	Alphabétisation/FLE par le biais de la chanson française	prioritaire	1050
Manguier en fleurs (le)	46.871,75	Alphabétisation et français langue étrangère	prioritaire	1070
Mes-tissages	10.652,67	Cours d'alphabétisation en français, cours de français langue étrangère et initiation à l'utilisation de l'outil informatique	prioritaire	1082
Mondial sport et cultures	31.045,18	Développement de cours d'alphabétisation, FLE à destination d'un public peu ou pas scolarisé dans la langue française	prioritaire	1030
		Intégration des primo-arrivants par les activités collectives : sportives, socioculturelles et promotion à la citoyenneté	complémentaire	
Musique plurielle	17.811,26	L'apprentissage du français par le chant	complémentaire	
Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	38.631,68	Soutien en alpha et orientation sociale d'un groupe 100 % primo-arrivant	prioritaire	1000
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	36.637,59	Aide à la maîtrise du français pour adultes primo- arrivants et/ou adultes faiblement scolarises	prioritaire	1030
Partenariat Marconi	131.274,99	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés	prioritaire	1190
Pavillon (le)	60.281,33	Formation en alphabétisation	prioritaire	1160
Piment (le)	9.106,97	Alphabétisation pour adultes peu ou non scolarisés	prioritaire	1080
Piment (le)	7.456,87	Apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés	prioritaire	1000
Progrès	15.979,01	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes	prioritaire	1060
Quartier et famille asbl	15.979,01	Cours de français – alphabétisation	prioritaire	1000
Ribambelle, halte accueil de la Senne (la)	37.843,97	Accompagnement des familles	complémentaire	1080
Rue (la)	51.132,82	Alphabétisation d'adultes	prioritaire	1070
SAFA	37.284,35	Ateliers d'alphabétisation pour adultes	prioritaire	1000
Service d'éducation et de	10.652,67			1210
Service d'intégration et d'insertion missions actions	42.610,68	Lutter contre l'illettrisme, l'analphabétisme et la non connaissance de la langue française	prioritaire	1050
Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale	44.570,77	Action d'alphabétisation, cours de français langue étrangère et français technique	prioritaire	1070
Sesame	19.174,81	La langue : véhicule de la parentalité et de la citoyenneté	prioritaire	1080

Smoners	57.524,42	Atelier cinéma-théâtre	complémentaire	
		Création et diffusion d'animation théâtrale dans les bars a thé et associations d'animations théâtrales	complémentaire	
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	26.305,34	ALPHA et FLE pour adultes d'origine immigrée	prioritaire	1060
Solidarité Savoir	5.326,34	Actions collectives a visées citoyennes de sorties socioculturelles mixtes et de créations collectives en lien avec la dynamique du res « SOSARES »	complémentaire	1080
TEFO (centre)	61.539,59	Alphabétisation	prioritaire	1000
Troisième Œil (le)	10.652,67	Alphabraille, formation en alphabétisation et apprentissage du braille	prioritaire	1000
Union des locataires d'Anderlecht	42.610,68	Activités intergénérationnelles et/ou interculturelles	complémentaire	1070
		Alphabétisation et français langue étrangère pour public féminin principalement primo-arrivant	prioritaire	
VIDEP	15.979,01	Atelier vidéo d'apprentissage du français par l'expression et la créativité	complémentaire	1080
Vie féminine asbl	69.242,36	Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais	complémentaire	1030
		De l'alphabétisation et du petit FLE (français langue étrangère) a la citoyenneté	prioritaire	
voix des femmes	49.534,92			1210
WALALOU	43.675,95			1070
Watermael-Boitsfort en plein air	55.176,57	Alphabétisation et français langues étrangères	prioritaire	1170
Welcome-Babbelkot	36.219,08	Formation des femmes (alphabétisation, FLE,) et des parents	prioritaire	1040

Commune de Saint-Gilles

Proposition d'affectation de la réserve communale 2015 votée en concertation communale le 29 juin 2015 et approuvée par le Collège des Bourgmestre et échevins le 16 juillet 2015

La commune de Saint-Gilles dispose d'une réserve budgétaire de 63.046,00 € dans le cadre du contrat communal de cohésion sociale. Cette réserve, comme le prévoit le décret cohésion sociale et ses arrêtés d'applications, est consacrée à des dépenses ponctuelles, imprévisibles ou urgentes.

Voici la proposition d'affectation pour l'année 2015 :

Association	Priorité	Description du projet	Montant
SETM	Soutien scolaire	Organisation d'un tutorat pour les jeunes étudiants du secondaire issus des pays du sud.	5.000€
Association pour l'Éducation, la Culture et le Dialogue (AECD)	Soutien scolaire	Organisation d'un soutien scolaire et d'activités socio-culturelles pour les enfants de 6 à 14 ans afin de participer à la construction de la confiance en soi et lutter contre l'échec scolaire.	5.000 €
Konitza asbl	Accueil des Primo-arrivants	Organisation de tables de conversations basées sur des thématiques citoyennes.	10.000€
Matissa asbl	Action complémentaire	Organisation d'ateliers de capoeira pour enfants et adolescents Adaptation et sécurisation des infrastructures afin de pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite.	5.000€
Trapèze asbl	Action transversale	800 ans de Saint-Gilles – Clap Chœurs Circus Création d'une parade-spectacle irriguant les 4 axes majeurs de Saint-Gilles pour converger vers un événement sur le parvis.	14.500 €
Hispano Belga asbl	Soutien scolaire	Les ombres racontent les droits de l'enfant Initiation au théâtre d'ombres pour les enfants et à l'audiovisuel pour les adolescents autour de la thématique des droits de l'enfant.	3.000€
Déclik asbl	Soutien scolaire	Citoyenneté et identité Développement de différents espaces mobiles afin de favoriser l'expression des jeunes et rendre visible leurs paroles grâce à un outil vidéo.	5.000€
Mission locale de Saint-Gilles	Action transversale	Achat de matériel collectif	15.546 €
TOTAL			63.046 €

Répartition de la réserve communale 2015 de Saint-Josse

Associations	Montants octroyés	Intitulé du projet
Centre pédagogique paroles	4.000	Pass Culture Prolongement d'une dynamique culturelle et artistique du groupe de paroles « cafés parents » dans une dimension d'activités réalisées de façon intergénérationnelle.
CTL Barricade	11.090	Rythmes en fête Création d'un spectacle « concerto »,fanfare rythmique et vocale, exploration de rythmes d'origines diverses, percussions corporelles et de la voix D'images et d'histoires Création collective d'une fiction cinématographique dans la réalisation de toutes les étapes et fonctions: écritures de scénario, création d'un story board, initiation technique, script, tournage, Toi, moi, nous Culture de l'oralité, de l'écoute et du partage des comtes, fables, histoires personnelles et universelles. Apprentissage du français dans la narration, ateliers de ré-écriture d'une histoire commune, mise en scène et création de costumes.

Inser'action	5.250	Valeurs et transmissions Transmission des valeurs des parents aux enfants selon la culture, la nationalité. Ateliers rencontres, témoignages, événements, partage, dialogue.
La Ruelle	12.000	Kamishibai Co-création d'une histoire originale et distrayante, synthèse des préoccupations du quotidien. Réalisation d'un spectacle de rue. Jeu théâtral en papier, technique de contage utilisant des images défilant dans un théâtre en carton. Habits de fête Collecte des référents culturels, répertoire des occasions de fêtes, défilé des habits et costumes traditionnels. Arbre familial Recherche généalogique et verbalisation du roman familial
SIMA	9.474	Dynamique associative Valorisation des réalisations associatives. Présentation publique de la vitalité du tissu associatif.
Voix des femmes	4.874	Ouvrir l'école aux parents Rencontres et ateliers entre parents, jeunes et professionnels. Faciliter l'accès des parents à l'information, l'autonomie face aux institutions et professionnels du socio-éducatif. Table ronde entre participants et autorités communales compétentes en matière de famille, enseignement, jeunesse.
Winnie-Kot	5.000	Départ en courant Journée éducative et festive comprenant des ateliers et activités. Réflexion sur la parentalité.
TOTAL	51.688	

Priorités communales :

- 1. référents universels, liens qui nous lient dans notre diversité;
- création d'images audio-visuelles visant à renforcer les objectifs et supports d'apprentissage du français et du soutien scolaire;
- 3. parentalité;
- 4. dynamique associative : journée associative 1001 et « Faisons de la musique ensemble ».

Africa C. is Cobora	2004	logilmanoo	10 108 55	Countie live desires of coolers less
Allica Cub Callala	207	oollini a		Savoil ille; ed le et calculei Vivre ensemble et narticination citovenne
Amis d'Aladdin (les)	2015	lealimmon	46 200 20	with control and on parallel dans in processing d'incertion
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	2015	régional	26.627.28	footoning agreement about an interest of a footoning of a footonin
	2012	Calinal	15 076 37	Albert Affordion sour results
יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי	2 2 2		0.070,07	Apriabelisation pour tous
Arabe (centre culturel)	2015	communal	31.952,74	Le trançais apprivoise
Arthis – la maison culturelle belgo-roumaine	2015	communal	23.461,69	Cours de langue française, d'écriture et d'alphabétisation, apprentissage à la lecture, cours de
				langue romanes pour travailleurs sociaux
Association sportive et éducative Anneessens	2015	communal	41.927,77	Alphabétisation, cours de français langue étrangère (FLE) et éducation à la citoyenneté
Atelier des petits pas	2015	communal	53.799,89	Alphabétisation – français langue étrangère
Ateliers du soleil	2015	communal	26.819,94	Action adultes : alphabétisation et apprentissage du français
Avenir asbl	2015	communal	24 497 10	Favoriser un meilleur « vivre ensemble » par une meilleure cohabitation
Bouillon de cultures	2015	communal	55 642 82	Favoriser un meilleur « vivre pareil » par la réduction des inégalités sociales apprentissage du fran-
)) 		I Î	Sals noting adults of the sals to the sals
Brocoli théátra	2015	récional	28 159 95	yang panganganganganganganganganganganganganga
Brivelles laigne	2015	legional	34 558 17	Outsitus of Jahrhahátisation at da francais
Prisons largue	2012	rógional	67.170,17	Les atences a appliables and rangals Les atences a appliables and rangals Les atences a appliables at the francein
	0 0	legional		T-do ateliero u alpriadetisación et de naniçalo
Bruxelles nord (centre culturel) – malson de la CRI	2012	communal		
Cactus (Ie)	2015	communal	42.603,65	Formation en français et alphabetisation
CATI – centre d'alphabétisation pour travailleurs inva-	2015	communal	5.325,46	Cours de français (ALPHA et FLE)
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'ani-	2015	communal	11.723,24	Caria des adultes
Centre de développement et d'animation Schaerheek	2015	lealimmoo	68 878 24	Alphahátication
	0 0 0	communal	00.07	// h/nacusation
Centre familial beigo-immigre	2012	communai	26.301,83	Alphabetisation
Centre feminin d'education permanente	2015	communal	10.650,91	soutien a l'apprentissage oral du français
Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	2015	communal	10.455,15	Alpha français pour adultes et primo-arrivants
Centre social du Béguinage	2015	communal	10.650,91	L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et primo arri-
				Vants
Chom'hier – AID	2015	communal	13.621,02	Volet adulte – alphabétisation et informatique
Cirqu'conflex	2015	régional	54.319,66	« Se construire en s'apprenant »
Cohésion sociale ixelloise	2015	communal	89.364,36	Alphabétisation et apprentissage du français – école 12 et maison de quartier malibran
Collectif d'alphabétisation	2015	régional	79.881,85	« Alphabétisation des parents pour une meilleure relation parents/enfants/école » – alphabétisation
				et participation
Convergences	2015	communal	00'0	Alphabétisation et apprentissage du français
Convivialités	2015	régional	74.814,15	Alphabétisation et participation sociale des bénéficiaires âgés
Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés	2015	régional	21.301,83	Français langue étrangère (FLE) et participation sociale des réfugiés et demandeurs d'asile primo-
				arrivants ne parlant pas (ou très peu) français cours de français (FLE)
CTL la barricade	2015	communal	35.148,01	La langue française, moyen d'expression et d'intégration alphabétisation
Douzerome	2015	communal	21.301,83	Alphathéátrale larguer les amarres
École de cirque de Bruxelles	2015	communal	42.603,65	Espace d'expression orale et corporelle
Entraide Bruxelles	2015	communal	31.787,21	Atelier d'alphabétisation pour une population étrangère (facultatif) – l'alphabétisation et l'apprentis-
				sage du français pour adultes peu ou non scolarisés
Entraide de Jette (centre d')	2015	communal	50.667,60	Alphabétisation et cours de français langue étrangère – journées Belgique portes ouvertes
Entr'aide des Marolles	2015	communal	21.851,57	Alphabétisation
Entraide et culture	2015	communal	46.333,60	Alphabétisation et FLE
	i			

Espace de médiation de communication de culture	2015	leunmuoo	11 500 84	Alnhahétisation nour adultes
Espace Senghor (centre culturel Etterbeek)	2015	communal	56.949,37	ALPHA projet – ducasse aux dosses
Esperluete (I')	2015	communal	44.186,43	Alphabétisation et FLE
Euclides	2015	communal	10.000,00	Ateliers d'alphabétisation, d'expression orale & de français langue étrangère
Evere (centre culturel d')	2015	communal	67.823,95	Alphabétisation et français langue étrangère
Femmes épanouies et actives	2015	communal	5.801,10	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes
Femmes épanouies et actives	2015	régional	10.650,91	Initiation à la langue française/apprentissage oral du français langue étrangère – Initiation et sensi-
				bilisation à la citoyenneté
Figuier – service social musulman	2015	communal	79.007,23	Alphabétisation – français langue étrangère
Formation insertion jeunes	2015	communal	26.627,28	Le multimédia comme outil d'apprentissage du français
Formation insertion jeunes	2015	communal	12.781,10	Le multimédia comme outil d'apprentissage du français et comme moyen d'expression et de com-
				munication
Formosa	2015	communal	14.911,28	Alphabétisation et apprentissage du français
Ganshoren « La Villa » (centre culturel de)	2015	régional	10.650,91	Formation ALPHA et FLE
Gerbe santé mentale	2015	communal	17.215,64	Comité de solidarité mémoire vivante
Groupe d'animation et de formation pour femmes immi-	2015	communal	47.009,64	Alphabétisation et apprentissage du français comme voie vers la citoyenneté et l'émancipation
Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles	2015	régional	26 627 28	Alnha francais langue étrangère
Groupe santé Josaphat	2015	communal	27.507.00	Groupe had Animation bien vivre ensemble
Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audio-	2015	communal	10.650,91	Atelier de formation citoyenne
visuel			•	
Harmonisation sociale schaerbeekoise	2015	communal	130.027,62	Cours d'alphabétisation – Cours de français langue étrangère
Inférences	2015	communal	12.716,67	ALPHA/FLE
	2015	communal	10.000,00	Alphabétisation et atelier dialogue
Infor jeunes - centre d'accueil et d'information jeu-	2015	communal	24.027,28	Accès à l'informatique et aux nouvelles technologies
nesse				
Institut de la vie	2015	communal	21.976,37	Accueil et accompagnement des primo-arrivants – apprentissage du français pour adultes peu ou
				non scolarisės
Institut kurde de Bruxelles	2015	communal	21.301,83	Apprentissage de la langue et cours d'alphabétisation
IS asbl	2015	régional	23.000,65	Le français dans tous ses états
Joseph Swinnen	2015	communal	36.227,61	Education permanente (alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non sco-
				larisés, halte garderie, couture, cuisine, santé,
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	20.558,46	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes pas ou peu scolarisés
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	21.301,83	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	40.366,96	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	48.303,49	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	42.071,11	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	2015	communal	53.836,11	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés aux quartiers« Ger-
				moir » et « Boncelles » (partenariat avec Laile)
Lire et écrire	2015	communal	21.301,83	En jeux
Lutte contre l'exclusion sociale	2015	communal	74.556,39	Cours de français langue étrangère et alphabétisation pour adultes primo-arrivants – module théâtre
Maison de la famille	2015	communal	5.325,46	Activités culturelles
Maison d'entraide pour le développement social	2015	communal	00'0	Alpha – français langue étrangère pour les adultes
Maison de quartier d'Helmet	2015	communal	55.288,38	Actions adultes
Maison des enfants d'Anderlecht « club Unesco »	2015	communal	38.343,29	L'alphabétisation
Maison de Turquie	2015	communal	31.952,74	Apprentissage du français et cultures

Maison en couleurs	2015	communal	62.707,25	Alphabétisation et français langue etrangére
Maître mot	2015	communal	42.603,65	Le français en plus
Mandii	2015	communal	13.928.48	Alphabétisation/FLE par le biais de la chanson francaise
Manguier en fleurs (le)	2015	comminal	46 864 02	Alphabétisation et français annue étrandère
Mes-fissades	2015	régional	10 650 91	cours d'alphabétisation en français cours de français Janque étrangère et initiation à l'utilisation de
)	5	0)	Journal informatique
Mondial sport et cultures	2015	communal	31.040.06	Développement de cours d'alphabétisation. FLE à destination d'un public peu ou pas scolarise
				dans la langue française – Intégration des primo-arrivants par les activités collectives : sportives,
				socioculturelles et promotion à la citoyenneté
Musique plurielle	2015	régional	17.808,33	L'apprentissage du français par le chant
Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	2015	régional	38.625,30	Soutien en albha et orientation sociale d'un groupe 100 % primo-arrivant
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	2015	communal	36,631,55	Aide à la maîtrise du francais bour adultes primo-arrivants et/ou adultes faiblement scolarisés
Partenariat Marconi	2015	leulmao	131 253 34	Alphabáiteation at ann carta du français noir adultas na i non codarisée
	2010	communal	60.221.30	Appliance against applications ago du rangais pour additos ped ou not secialises. Estamblist en albhahátáraíta
	0 0 0		60,1,2,00	
Piment (le)	20.12	regional	0,00	Alphabetisation pour adultes peu ou non scolarises
Piment (le)	2015	communal	16.561,11	Apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés
Progrès	2015	communal	15.976,37	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes
Quartier et famille asbl	2015	communal	15.976,37	Cours de français – Alphabétisation
Ribambelle, halte accueil de la senne (la)	2015	communal	37.837,73	Accompagnement des familles
Rue (la)	2015	communal	51.124.39	Alphabétisation d'adultes
SAFA	2015	communal	37.278.20	Ateliers d'alphabétisation pour adultes
Service d'éducation et de formation populaire	2015	régional	10 650 91	« In citoven dans a ville » (animations sur les codes culturels, sociaux et les actions communau-
)	5		faires)
Service d'intégration et d'insertion missions actions	2015	communal	42.603.65	Lutter contre l'illettrisme. l'analphabétisme et la non-connaissance de la langue francaise
Service international de recherche, d'éducation et d'ac-	2015	régional	44.563,42	Action d'alphabétisation, cours de francais langue étrangère et français technique
tion sociale)		ļ	
Sesame	2015	communal	19.171,64	La langue : véhicule de la parentalité et de la citoyenneté
Smoners	2015	communal	57.514,93	Atelier cinéma-théâtre – Création et diffusion d'animation théâtrale dans les bars à thé et associa-
				tions d'animations théâtrales
Sociedad hispano belga de avuda mutua	2015	communal	66.301.01	ALPHA et FLE pour adultes d'origine immigrée
Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	2015	communal	18 081 10	Cours d'alphabétisation et de vie sociale
Solidarité Savoir	2015	communal	5 325 46	Actions collectives à visées citrovennes de sorties socioculturelles mixtes et de créations collectives
) -)	5		en lien avec la dynamique du res « Sosares ?
TEFO (centre)	2015	communal	61.529.44	Alphabétisation
Troisième Œil (le)	2015	régional	10.650.91	Alphabraille, formation en alphabétisation et apprentissage du braille
Union des femmes libres pour l'égalité des droits	2015	communal	10,000,00	Français, parlons en l
Union des locataires d'Anderlecht	2015	communal	42 603 65	Activités interrationnelles et/ou interculturelles —Alphabétisation et francais langue étrangère
				bour bublic féminin principalement primo-arrivant
VIDEP	2015	leunmuoo	15 976 37	Atelier vidéo d'annentissade du francais par l'expression et la créativité
Vie féminine asbl	2015	régional	69.230.94	Accompagnement et encadrement des bénévoles, femmes relais de l'alphabétisation et du petit
)		FLE (français langue étrangère) à la citoyenneté
Voix des femmes	2015	communal	49.526,75	Alphabétisation et apprentissage du français pour adultes non scolarisés
Walalou	2015	communal	43.668,75	L'alphabétisation : module de formation pour les des groupes d'adultes en ALPHA ou en FLE ratta-
				chés à une association ou à une école
Watermael-Boitsfort en plein air	2015	régional	55.167,47	Alphabétisation et français langues étrangères
Vereing-Dabbarner	2107		20.5	i diniaudi des lennies (alphabeusaudi, 1 EE,) et des parents

LA MINISTRE CHARGÉE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME CÉLINE FREMAULT

Question n° 80 de M. Michel Colson du 11 mai 2015 :

L'allocation budgétaire 63.24 – Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens de voyage.

Le programme justificatif du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 relève un montant de 13.000 € à l'allocation budgétaire 63.24 de la Division 22, programme 5, intitulée « Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage ».

Mes questions sont :

- Ce budget a-t-il déjà été engagé ?
- Avez-vous reçu une demande ou plusieurs en ce sens ?

Réponse :

Aujourd'hui encore, et ce malgré les réglementations mises en place, la gestion du séjour temporaire des Gens du Voyage est trop souvent source de tensions, de rejet de la part de la population, et de difficultés techniques et concrètes pour les autorités locales. Cette situation complexe a déjà été pointée du doigt par diverses instances européennes. En 2012, la Belgique a d'ailleurs été condamnée par le Conseil de l'Europe pour violation de la Charte Européenne des Droits économiques et sociaux. Parmi les problèmes pointés du doigt, la stigmatisation dont souffrent les Gens du Voyage, la problématique urgente du mangue de terrains pour les accueillir dignement et les difficultés rencontrées par les Gens du Voyage sur le plan administratif. Aujourd'hui, il est impossible pour les Gens du Voyage de séjourner en Région bruxelloise, ce qui la rend particulièrement concernée par cette condamnation.

Pourtant, la Région bruxelloise a développé une législation avant-gardiste en la matière (avec l'ordonnance reconnaissant l'habitat mobile) et possède un terrain aménagé et récemment équipé à Haren, qui constitue un modèle aussi bien dans sa conception que dans son équipement. Si ce terrain destiné à accueillir les Familles du Voyage existe bel et bien, il est cependant « en travaux » depuis trois ans. Depuis la fermeture de ce terrain, il n'existe plus de possibilité officielle de séjour temporaire dans aucune commune de la Région bruxelloise.

Ainsi, si notre capitale a innové en reconnaissant la caravane comme habitat, elle exclut dans les faits les Gens du Voyage de ses 19 communes. Celles-ci se retrouvent alors à gérer les nuisances et tensions inhérentes à l'impréparation lors de séjours de Gens du Voyage.

L'objectif très concrets des 13.000 € prévus à l'allocation budgétaire 63.24 de la Division 22, programme 5 est de trouver des pistes pour l'organisation et gestion du séjour des Gens du Voyage en Région bruxelloise, notamment via la concrétisation d'un but premier, celui de la réouverture du terrain aménagé de Haren. Cette réouverture doit se faire en concertation avec les autorités communales qui, de fait, sont les propriétaires du terrain mis à disposition. Des contacts ont été établi avec le Médiateur des Gens du Voyage et la commune de Bruxelles pour atteindre cet objectif.

Question n° 85 de Mme Fatoumata Sidibé du 4 juin 2015 :

L'accueil en maison de repos des personnes cérébro-lésées.

Les cérébro-lésés renvoient à des personnes présentant une lésion cérébrale acquise à l'âge adulte (traumatisme crânien à la suite d'un accident sur la voie publique, d'une chute ou d'une agression, personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral). Ils appartiennent à la catégorie spécifique de la grande dépendance, nécessitant une prise en charge tout aussi spécifique. Nous connaissons le manque de places d'accueil de personnes de grande dépendance dans notre pays.

Quand la famille et les aidants proches ne peuvent pas ou plus les accueillir, nombre d'entre elles sont hébergées dans des maisons de repos, qui sont parfois la seule alternative possible pour des personnes en situation de grande dépendance. Ce sont parfois des personnes très jeunes, de moins de 30 ans.

Pourriez-vous me dire le nombre de personnes cérébro-lésées accueillies dans les maisons de repos bruxelloises ? Et leur ventilation par âge et genre ?

Réponse :

La prise en charge des personnes cérébro-lésées en maison de repos se fait dans les lits MRS bénéficiant d'un agrément spécial comme centre pour lésions cérébrales acquises, conformément à l'arrêté royal du 21 septembre 2004 fixant les normes pour l'agrément spécial comme maison de repos et de soins, comme centre de soins de jour ou comme centre pour lésions cérébrales acquises. Il s'agit d'un agrément spécial qui relève institutionnellement de la santé et non de l'action sociale.

Des possibilités pour la prise en charge des patients jeunes existent puisque l'arrêté royal susmentionné permet également l'agrément de ce type de lits non seulement dans des maisons de repos mais également dans des services résidentiels convertis.

Toutes les maisons de repos ayant migrées de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune, il n'y a plus de lit de ce type. Ce sont les Ministres de la Santé en Commission communautaire commune qui pourront donc fournir les informations demandées.

Question n° 86 de M. Eric Bott du 16 juin 2015 :

L'étude financée par la Commission communautaire française sur la prostitution étudiante.

Dans un article publié le vendredi 12 juin dans La Dernière Heure, vous évoquez une étude financée par la Commission communautaire française à hauteur de 10.000 € et consacrée à la prostitution étudiante. Selon vous, il s'agirait d'un phénomène relativement méconnu puisqu'il faut le dissocier de l'idée que l'on a parfois, erronément, d'étudiant(e)s qui se prostituent pour financer leur cycle d'études. Je me permets de vous poser quelques questions sur le sujet :

- À quel organisme avez-vous décidé de confier cette étude ?
- Quelle distinction faites-vous exactement entre la prostitution étudiante et estudiantine, que vous mentionnez également ?
- Pourquoi avez-vous demandé cette étude ?
 Existe-t-il des plaintes à l'encontre d'étudiant(e)s qui ont ce type d'activités ?

Sachez en tout cas que je vous encourage à mener ce genre d'étude car il faut, selon moi, lutter contre la prostitution sous toutes ses formes.

Réponse :

 À quel organisme avez-vous décidé de confier cette étude ?

L'étude, qui est financée par la Commission communautaire commune et non par la Commission communautaire française, n'a pas encore été commandée. Un appel d'offres est en voie de lancement. Quelle distinction faites-vous exactement entre la prostitution étudiante et la prostitution estudiantine, que vous mentionnez également ?

Il s'agit d'une précision terminologique importante à l'égard du phénomène.

Cette forme de prostitution se développe autour de la précarisation et l'isolement de certains et certaines étudiant(e)s. Or les termes « prostitution estudiantine » renvoient à une conception erronément plaisante de la situation des concernés, comme le décrivent avec une forte complaisance certains medias et personnages publics.

Ce que révèlent en effet les rares travaux réalisés jusqu'à présent en la matière (Travaux de Renaud Maes, Observatoire de la vie étudiante à l'ULB), c'est qu'il s'agit bien d'une activité prostitutionnelle à part entière, auquel est consacré un temps significatif et engendrant un investissement matériel et psychologique très intense pour des rétributions relativement dérisoires.

Il est donc préférable, dans ce cadre, d'utiliser la terminologie de « prostitution étudiante », ou « prostitution des étudiantes et des étudiants », en lieu et place de l'expression de « prostitution estudiantine ».

 Pourquoi avez-vous demandé cette étude ?
 Existe-t-il des plaintes à l'encontre d'étudiants qui ont ce type d'activités ?

Il n'existe pas, à ma connaissance, de plaintes à l'encontre d'étudiant(e)s prostitué(e)s. Le constat qu'une partie de notre jeunesse se prostitue pour pouvoir payer ses études est, nonobstant, insoutenable

Une très grande majorité des personnes prostituées souffrent de conséquences physiques lourdes liées à la prostitution telles que des maladies hépatiques, cardio-vasculaires ou broncho-pulmonaires, outre de stress post-traumatique, de dépression, de pulsions suicidaires, d'addictions aux drogues et à l'alcool. Leur taux de mortalité est également 10 à 12 fois plus élevé que la moyenne. S'agissant de la prostitution étudiante, il existe dans la même mesure une menace importante de disjonction corps-esprit, en tant que conséquence du stress post-traumatique, ce qui démultiplie les risques de décrochage dans le parcours universitaire et pénalise, pour les concerné(e)s, le seul projet personnel structurant que sont leurs études.

Les étudiantes et étudiants qui y sont confrontés sont en outre très isolés, car il ne leur est pas possible d'en parler dans leur entourage, compte tenu de la crainte que cela nuise à leur carrière universitaire. Les conclusions de cette étude viseront, au regard des résultats qui auront été obtenus, à établir des recommandations pour enrayer ce phénomène, tant en termes de prévention qu'au niveau de la prise en charge psycho-sociale des étudiantes et des étudiants qui y sont confronté(e)s.

Question n° 92 de Mme Viviane Teitelbaum du 3 juillet 2015 :

La cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative et la DEQ.

Je souhaiterais vous demander les précisions suivantes concernant la « cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative » et le traitement accordé à la DEQ.

- De combien de membres se compose aujourd'hui la CADEQ (la cellule d'accompagnement méthodologique)?
- Quel est le statut de son personnel et quelles sont ses missions ?
- Quel est le budget annuel accordé à la Cellule ?
- Combien de rencontres a-t-elle organisées ? Combien de demandes d'aides individuelles at-elle enregistrées en 2014 ? Quel pourcentage des 149 services du secteur ambulatoire bruxellois a donc fait appel à ses services ?
- Quelle est la progression des demandes d'intervention depuis la mise sur pied de la cellule en 2009 ?
- Avez-vous établi une typologie des demandes d'aide ? Avez-vous identifié des points qui font plus fréquemment l'objet de demande d'aide ? Si oui, lesquels ?
- Les interventions se font-elles dans les locaux de l'administration des Affaires sociales et de la Santé ou se déroulent-elles au sein des structures demandeuses ?
- Au sein de l'administration, combien de personnes sont chargées de dépouiller les données DEQ transmises par les 149 services ? Comment procèdent-elles lorsque les données leur parviennent sous un format qui n'est pas celui qui a été validé pour cet exercice ?

Réponse :

Nous vous remercions de votre question écrite relative à l'état de la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ).

La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation qualitative pour les services et organismes agréés est prévue au titre IV du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé et au titre IV de son arrêté du 4 juin 2009. Elle est, enfin, précisée dans une circulaire en 2012 (textes en annexe).

La cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) est composée de 2 agentes fonctionnaires nommées.

Une fonctionnaire est en place depuis la création de la cellule en 2009 pour les 12 secteurs (10 depuis le transfert de compétences) dépendants du décret ambulatoire.

Une fonctionnaire est nommée à ce poste depuis 2 ans, dans la perspective d'initier la démarche d'évaluation qualitative prévue par le décret Inclusion

Depuis 2 ans et le nouvel organigramme de l'administration, la cellule a quitté la direction d'administration Santé/Affaires sociales pour le Secrétariat général et ceci, afin de prévoir l'inscription future d'autres secteurs à une démarche semblable.

Concernant le décret ambulatoire et les missions de la cellule d'accompagnement, celles-ci sont :

- informer de manière permanente les services concernés sur la démarche d'évaluation qualitative;
- proposer un accompagnement méthodologique facultatif;
- rédiger annuellement un rapport sur la mise en œuvre des DEQ en se basant sur les rapports d'activités des services ambulatoires et les rencontres annuelles. Celui-ci est transmis au Collège et au Parlement. L'ensemble des rapports est disponible sur le site internet de la Commission communautaire française : onglet Santé ou Affaires sociales, puis onglet DEQ.

Il n'y a pas de budget spécifique alloué à la cellule.

La CADEQ, comme prévu par la circulaire de 2012, rencontre annuellement, sur leur terrain, tous les services qui mènent une DEQ dans un souci d'échange d'informations.

Ces rencontres permettent une mise à jour régulière de l'état d'avancement des différentes démarches mises en œuvre dans les services et les organismes de coordination.

Les informations récoltées lors de ces visites sont intégrées à la base de données utilisée par la cellule et permettront de nourrir son rapport annuel.

Certaines rencontres peuvent aussi être l'occasion d'un apport méthodologique précis.

Pour rappel, les services ont toute liberté de faire appel à la cellule, à un intervenant extérieur et/ou à leurs ressources internes concernant l'aspect méthodologique de leur projet. Le rapport 2013 de la cellule fait état d'une appropriation de plus en plus importante des travailleurs des services de leur démarche d'évaluation qualitative et logiquement, d'une baisse de la demande d'accompagnement purement méthodologique.

Seule la fonctionnaire de la CADEQ, chargée de la DEQ des services ambulatoires, traite leurs données, organise l'appel à thèmes triennal, valide leur projet déposé via un formulaire *ad hoc*, rencontre les services, lit leur rapport d'activités et le chapitre DEQ défini par la circulaire.

La DEQ est dans sa 5e année et son 2e triennat, une confiance s'est établie entre la cellule et les services. Comme vous pourrez le lire dans les différents rapports annuels, la DEQ est vécue très positivement par l'ensemble des services et de ses travailleurs apportant une réelle plus-value et de ce fait, un meilleur service rendu aux usagers bruxellois.

Question n° 93 de Mme Viviane Teitelbaum du 3 juillet 2015 :

Les services ambulatoires.

- Combien de services ambulatoires sont, à ce jour, agréés par la Commission communautaire française? Pourriez-vous me fournir leur nom et leur domaine d'action?
- Combien d'organismes de coordination et/ou représentatifs sont aujourd'hui agréés par la Commission communautaire française en vertu des articles 143 et suivants du décret ? Quel budget leur est respectivement attribué ? Tous les secteurs de l'ambulatoire sont-ils ainsi représentés ? Ces agréments sont-ils tous attribués à durée indéterminée ?
- Pouvez-vous m'identifier les 14 réseaux ambulatoires financés par la Commission communautaire française ? Comment expliquez-vous ce déséquilibre entre les 2 réseaux dans le secteur social et les 12 en santé ? Pouvez-vous me dire sur la base de quels critères sont sélectionnés les réseaux agréés ? Leur financement se fait-il de manière équitable entre les secteurs et selon quels critères ?

Le rapport d'évaluation du décret ambulatoire a mis en évidence que certains répondants des focus groupes ne connaissaient pas l'existence de réseaux de la Commission communautaire française. Participez-vous à leur promotion et, si oui, quelle promotion en faites-vous ?

Réponse :

A.N.A.I.S. asbl

En matière de santé, 89 services ambulatoires bénéficient d'un agrément, ils se répartissent de la manière suivante :

Cinq Centres de coordination

Bruxelles Assistance – Ille Millénaire Centrale de Service à domicile de Bruxelles COSEDI Soins Chez Soi Soins à Domicile

Vingt-deux services de santé mentale

Chapelle aux Champs asbl SSM Champ de la Couronne asbl Centre de Guidance d'Etterbeek asbl Centre de Guidance d'Ixelles asbl Service social juif asbl Centre de Santé Mentale « L'Adret » asbl Free Clinic asbl La Gerbe asbl SSM Le Chien Vert asbl Le Grès asbl SSM Le Méridien asbl Le Norois asbl Nouveau Centre Primavera asbl Le Sas – Centre de Guidance asbl Psycho-Etterbeek asbl Service de Santé mentale sectorisé de Saint-Gilles Services de Santé mentale sectorisé de Forest -Uccle - Watermael-Boitsfort asbl SSM-ULB asbl Woluwé Psycho Social – WOPS asbl D'ici et d'Ailleurs asbl Ulysse asbl

Deux centres de télé-accueil

Centre de prévention du suicide Centre de Télé-Accueil Bruxelles Trente-sept Maisons médicales Centre africain Promotion Santé Centre de Santé du Miroir Centre de Santé le Goéland Collectif de Santé la Perche Entr'Aide des Marolles MM Maison médicale Alpha Santé Maison médicale Antenne Tournesol Maison médicale Botanique Maison médicale Cité Santé Maison médicale Couleurs Santé Maison médicale d'Anderlecht

Maison médicale d'Esseghem

Maison médicale d'Evere

Maison médicale de Forest

Maison médicale de l'Enseignement

Maison médicale de Laeken

Maison médicale des Marolles

Maison médicale du Nord

Maison médicale Étoile Santé

Maison médicale Free Clinic

Maison médicale Galilée

Maison médicale Horizons

Maison médicale Kattebroek

Maison médicale l'Aster

Maison médicale la Senne

Maison médicale Le 35-ASBL Swinnen

Maison médicale le Noyer

Maison médicale le Pavillon

Maison médicale Marconi

Maison médicale Neptune

Maison médicale Norman Bethune

Maison médicale Perspective

Maison médicale Riches-Claires

Maison médicale Santé Plurielle

Maison médicale Vieux Molenbeek

Maison médicale Watermael-Boitsfort – Auderghem

Promotion Santé

Dix-sept services actifs en matière de toxicomanie

Addictions

Alliage

Ambulatoire - Forest

C.A.P.-I.T.I.

Centre d'Action sanitaire en milieu communautaire

Centre médical Enaden

Dépannage d'Urgence de Nuit et Échanges

Infor-Drogues

Interstices CHU Saint-Pierre

L'Équipe – Babel

La Trace

Lama

Le Pélican

Le Réseau d'Aide aux Toxicomanes

Modus Vivendi

Prospective Jeunesse

Santé et Entreprise

Six services de soins palliatifs et continués

Arémis

Cancer et Psychologie

Cefem

Centre de Psycho-Oncologie

Cité Sérine

Continuing care

Pour ce qui concerne le volet « Action sociale et famille » 50 asbl sont agréées.

Dix centres d'action sociale globale

Centre d'action sociale globale pour les familles Centre de Service social de Bruxelles Sud-Est

Centre de Services et d'Aide à Domicile

Entr'Aide des Marolles

Espace P

Espace social Télé-Service

Service social juif

Solidarité Savoir

Tels Quels

Wolu-Services

Vingt-sept Centres de planning familial

Aimer Jeunes

Bureaux de Quartiers - Centre de Consultations

conjugales et familiales

Centre de Planning Familial d'Auderghem – Le CA-

FRA

Collectif contraception Santé des Femmes

Centre de Planning Familial d'Evere

Faculté d'Aimer

Free Clinic

Famille Heureuse St-Gilles – Centre communal de Planning familial & d'Éducation sexuelle et affective

Famille heureuse – Centre laïque de planning familiale

Centre de Planning familial et de sexologie de Forest

Centre de planning familial du Midi

Centre de Planning familial et de sexologie d'Ixelles

Centre de Planning familial de Jette

Groupe Santé Josaphat

Centre de consultations conjugales et de planning

familial du Karreveld

Planning familial Léman

Centre Consultations conjugales et de Planning familial Marconi

Planning Marolles

Plan F

Planning Familial de la Senne

Centre Séverine – Planning familial laïque de Bruxelles-Ouest

Centre Pluraliste familial d'Uccle

Aimer à l'ULB – Information et Orientation du Couple Centre d'information et de planning familial de Wa-

termael-Boitsfort

Centre de Consultations familiales et sexologiques

Centre de Planning familial de Woluwe-Saint-Pierre

Planning familial de Laeken

Six services de médiation de dettes

Bruxelles Laïque

Espace Social Télé-Service

Free clinic

Planning familial Léman

Service social juif

Wolu-Services

Sept Services d'aide à domicile

Centre de Services et d'Aide à Domicile

Centre Familial de Bruxelles

Aide Familiale-Région bruxelloise Service d'Aide aux familles de Schaerbeek Vivre chez soi Maison de la famille de Saint-Josse Service d'Aide aux familles de Koekelberg

Tous les centres et services agréés, qu'ils relèvent du social ou de la santé bénéficient d'un agrément à durée indéterminée.

Les organismes de coordination et/ou représentatifs dans le champ de la santé sont au nombre de quatre

Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale (LBFSM) asbl

Fédération bruxelloise pluraliste des soins palliatifs et continués

Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de Santé francophones (FMMCFS) asbl

Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes (Fédito bruxelloise) asbl

Les organismes de coordination et/ou représentatifs dans le champ de l'action sociale sont également au nombre de quatre

Fédération des services sociaux (FdSS)

Fédération des Services bruxellois d'Aide à Domicile (FSB)

Fédération laïque des centres de planning familial Centre d'appui aux services de Médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale

Tous les secteurs de l'ambulatoire sont ainsi représentés.

Outre les fédérations susmentionnées, la Commission communautaire française agrée également un organisme intersectoriel de coordination : le Conseil bruxellois de Coordination socio-politique (CBCS).

Les organismes représentatifs et de coordination des secteurs de l'action sociale et de la famille, ainsi que l'organisme intersectoriel de coordination, sont tous agréés à durée indéterminée et bénéficient tous de la subvention forfaitaire minimale de 36.600 € par an indexée, fixée à l'article 164 du décret. Pour l'année 2015 ce montant indexé s'élève à 41.307,13 €.

Les organismes représentatifs et de coordination des secteurs de la santé bénéficient également de subventions qui sont historiquement plus élevées que celles du « social ».

Pour ce qui concerne les réseaux ambulatoires

Les réseaux sont par essence transversaux, transdisciplinaires, interinstitutionnels. Ils visent

non seulement des pathologies chroniques comme le diabète, l'hépatite C, l'asthme, mais aussi des populations précarisées dont les besoins de santé ne peuvent se résumer au seul domaine médical et exigent une pluridisciplinarité des soins. Ils sont également des observatoires des problématiques qui se posent sur le terrain.

Afin d'inciter de nouvelles modalités de collaboration entre des professionnels de compétences différentes, de remédier au cloisonnement entre services des champs de la santé et du social, de mieux répondre aux besoins de prise en charge pluridisciplinaire des usagers, le Collège de la Commission communautaire française a lancé en décembre 2003 à titre expérimental, neuf projets de réseaux santé

Afin d'éviter que le terme réseau ne devienne un « concept valise » dans lequel chacun y met ce qu'il comprend ou ce qu'il attend, un cadre légal visant à contribuer à promouvoir le développement des réseaux, à assurer leur stabilité et leur pérennité et à en structurer leurs contours a été proposé et inscrit dans le « décret ambulatoire » du 5 mars 2009. Celui-ci a également ouvert le développement des pratiques réticulaires au secteur des Affaires sociales.

En date du 16 juin 2011, un appel à projets a été lancé aux services ambulatoires et aux organismes définis à l'article 2 du décret du 5 mars 2009 mais aussi aux réseaux constitués sous la forme juridique d'une association sans but lucratif et aux associations sans but lucratif subventionnées dans le cadre des subventions facultatives de la santé, et cela depuis au moins 5 ans conformément à l'article 180 du décret du 5 mars 2009. 150 formulaires ont été envoyés.

Vingt et un dossiers ont été introduits portant sur différentes thématiques, comme le diabète, l'alcool, l'hépatite C, les enfants malades, la santé mentale, la parentalité, le cannabis, les enfants malades, le vieillissement, le domicile, la psychomotricité, la précarité et l'exclusion, l'exil, l'emprise abusive, le cancer, la médecine générale, ...

Onze réseaux remplissaient les conditions d'agrément à savoir unir des services ambulatoires et d'autres associations dans des relations non hiérarchiques. Ces réseaux bénéficient tous de plusieurs partenariats issus d'au moins deux secteurs de l'ambulatoire formalisés par des conventions de collaboration pour la durée de leur projet. Les réseaux sont organisés sur une base géographique autour d'une ou plusieurs thématiques. Ils mettent en œuvre des activités de soins et de santé destinées à améliorer la coordination, la complémentarité, la pluridisciplinarité, la continuité et la qualité des prestations et des activités en faveur de la population du territoire desservi.

Ces 11 réseaux ont bénéficié d'un agrément pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Réseaux	Promoteurs	Thématiques principales
Dépendance Bruxelles-Est	Centre Chapelle-aux-champs	Alcool et fratrie
Santé-Précarité	SSM Le Méridien	Exclusion sociale
Soins chez soi	Soins Chez Soi	Les interventions à domicile
Bruxelles-Est	WOPS	Logement, crise et adolescence
Asbl Santé Réseau Diabète	Réseau Santé Diabète Bruxelles	Diabète
Canal Santé	Espace Social Télé-Service	Enfants malades
Asbl Réseau Hépatite C	Réseau Hépatite C Bruxelles	Hépatite C
Santé mentale Marolles	Entr'Aide des Marolles	Santé mentale et précarité
Santé mentale en exil	Ulysse	Santé mentale des exilés
Santé mentale et exclusion sociale	SMES-B	Santé mentale et exclusion sociale
Réseau santé 1030 Jeune enfance parentalité	Liens de quartier petite enfance	La parentalité

Deux réseaux supplémentaires ont été agréés, l'un du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2015, l'autre du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2015.

Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant	Asbl La Guise	Améliorer la qualité de vie de l'enfant tant au niveau de sa santé mentale que corporelle et sociale et répondre à des demandes de thérapie pour des enfants en difficulté.
Réseau Nomade	Asbl Dune	Mettre les personnes précarisées, usagères de drogues, au centre du processus de vie, de soins.

Par décision du Collège du 18 décembre 2014, l'agrément des treize réseaux a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

En date du 15 juillet 2015, le Collège de la Commission communautaire française a agréé le quatorzième réseau : le réseau « Concertation Aide alimentaire dans le domaine de la santé » pour une période de trois ans à partir du 1er juin 2015.

Ce réseau vise à inscrire l'aide alimentaire dans un travail social global avec les bénéficiaires et à développer une action significative en matière de promotion de la santé autour de l'aide alimentaire. Un groupe de travail « nutrition » a été mis en place au sein de la Concertation Aide alimentaire.

Ce réseau est également subventionné dans le secteur des affaires sociales.

La communication est au cœur des questions de santé et de l'action en santé publique. Dans le cadre des réseaux santé, en 2004 et en 2005, la Commission communautaire française a sorti une plaquette de présentation des réseaux santé. Deux milles exemplaires ont été distribués. En 2007, un colloque intitulé « Les Réseaux de Santé » a été organisé le 20 mars 2007 au centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre par l'asbl Question Santé en concertation avec le cabinet du membre du Collège chargé de la santé et le service Santé de la Commission communautaire française. L'objectif était de mettre en exergue la politique de soutien de la Commission communautaire française au travail en réseau dans le champ de la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

L'asbl Question Santé a également, en septembre 2012, consacré le numéro 62 de son périodique trimestriel « Bruxelles Santé » à la problématique des réseaux santé.

Pour l'année 2015, les montants consacrés aux réseaux de santé s'élèvent à 6.653.859,34 €.

RÉSEAU	MONTANT
Dépendance Bruxelles-Est	57.573,75
Santé-Précarité	50.144,88
Soins chez soi	65.002,62
Bruxelles-Est	54.684,74
Santé diabète Bruxelles	79.447,64
Canal Santé	33.842,63
Hépatite C	53.549,78
Santé mentale Marolles	69.129,77
Santé mentale en exil	23.112,00
Santé mentale et exclusion sociale	47.049,51
Réseau santé 1030 jeune enfance parentalité	23.112,00
Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'atta-	
chement chez le jeune enfant	49.412,31
Réseau Nomade	23.112,00
Réseau Concertation aide alimentaire	
dans le domaine de la Santé	24.685,71
TOTAL	653.859,34

Les trois réseaux en action sociale sont :

- Réseau Concertation Aide Alimentaire
- Réseau Mariage et Migration
- Réseau Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Question n° 94 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 septembre 2015 :

La lutte contre les mariages forcés.

En juin 2015, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a diffusé un guide sur les mariages forcés à destination des professionnels. Ce guide a pour objectif de leur permettre de mieux reconnaître les victimes potentielles ou effectives de mariage forcé et de les aider à réagir face à de telles situations. Mes questions sont les suivantes :

- Quels sont les partenaires qui sont associés à la diffusion de ce guide ? Avec quel bilan ?
- Quels sont les chiffres dont nous disposons concernant les plaintes déposées chaque année pour mariage forcé auprès de l'ensemble des services de police, des associations ?
- Une étude de prévalence est-elle prévue ?
 Quelles sont les nouvelles pistes en matière d'accompagnement des victimes ?
- Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique dédiée aux mariages forcés ?

Réponse :

1. Quels sont les partenaires qui sont associés à la diffusion de ce guide ? Avec quel bilan ?

Le Réseau Mariage et Migration (RMM) a été partenaire pour la diffusion. Il a reçu 450 exemplaires qui ont été distribués dans différentes associations membres :

- 75 exemplaires à La Palabre
- 75 exemplaires au Groupe Santé Josaphat
- 75 exemplaires à La Voix des Femmes
- 75 exemplaires au Planning Marolles
- 150 exemplaires conservés par le RMM

Les Guides seront alors distribués par chaque association, lors de colloques/formations.

La Fédération laïque des Centres de Planning familial diffuse également le guide auprès des centres de planning et il est inclus dans la liste de diffusion du centre de documentation : diffusion large, à la demande, auprès du secteur social-santé en FWB.

2. Quels sont les chiffres dont nous disposons concernant les plaintes déposées chaque année pour mariage forcé auprès de l'ensemble des services de police, des associations ?

Il n'y a pas de chiffres disponibles au niveau de la Commission communautaire française.

Les services de police ne sont pas inclus dans nos compétences. De plus, il faut rappeler que, dans le cadre de la IV^e Réforme de l'État, les Services d'Aide aux Victimes ainsi que les Services d'Aide aux Justiciables ont été transférés en 2014 vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

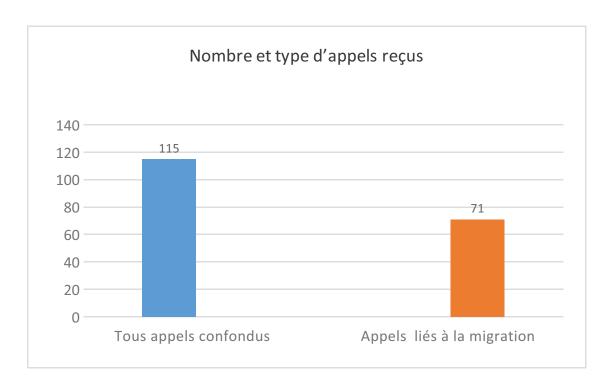
Le RMM a reçu 23 appels liés au mariage forcé dans le cadre de sa permanence téléphonique en 2014.

3. Une étude de prévalence est-elle prévue ? Quelles sont les nouvelles pistes en matière d'accompagnement des victimes ?

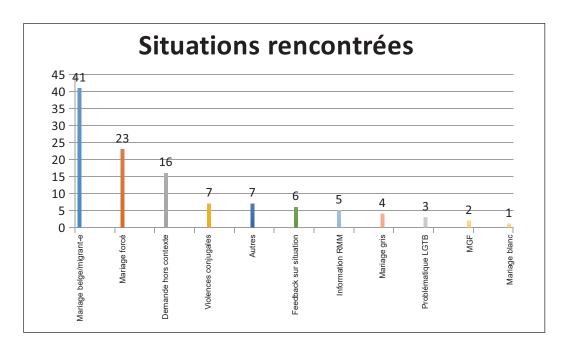
Le RMM a développé un outil statistique visant à recenser les cas de mariages forcés non seulement par le biais de sa permanence téléphonique, mais également par la capitalisation des demandes liées aux mariages forcés reçues par les associations-membres. L'outil est en cours de finalisation et les données seront encodées à partir de novembre 2015. Par ailleurs, les plages horaires de la permanence téléphonique du RMM seront élargies. La permanence sera accessible tous les jours sauf le jeudi (également à partir de novembre 2015).

4. Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique dédiée aux mariages forcés ?

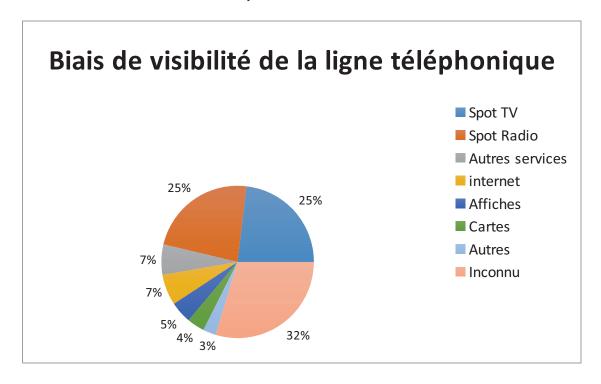
Statistiques permanence téléphonique 2014.



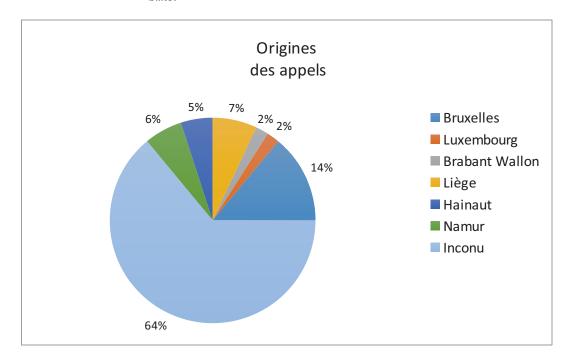
En 2014, le Réseau Mariage et Migration a reçu 115 appels dont 71 étaient liés à des situations migratoires, il s'agit de 23 cas de mariage forcé, 41 cas de mariage/relation impliquant un migrant ou une migrante (parmi lesquels 9 cas de relations avec violences), 4 cas de mariage gris,1 mariage blanc et 2 cas d'excision.



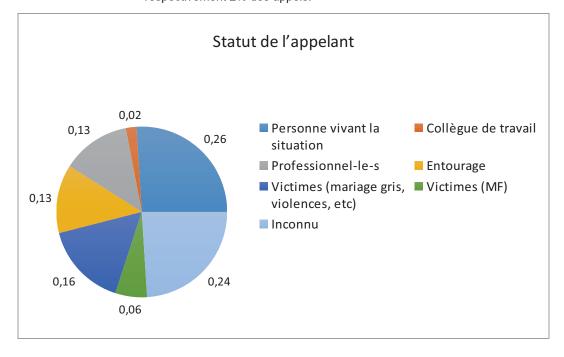
Les situations les plus souvent rencontrées, concernent majoritairement des couples mixtes, impliquant un(e) ressortissant(e) belge et une personne en situation de migration (41 cas). Les mariages forcés viennent ensuite, avec 23 cas recensés tout au long de 2014 sur notre ligne téléphonique. Le Réseau Mariage et Migration a aussi eu un nombre significatif d'appels que nous qualifions « d'hors contexte » (16 cas). Il s'agit ici de personnes qui ont contacté le RMM en pensant que c'était une agence matrimoniale, ou de blagues. La catégorie « Autre englobe une série d'appels qui concernaient les relations au sein d'une famille, ainsi que les appels, d'une personne qui nous témoignait avoir des fantasmes sur des jeunes filles mineures.



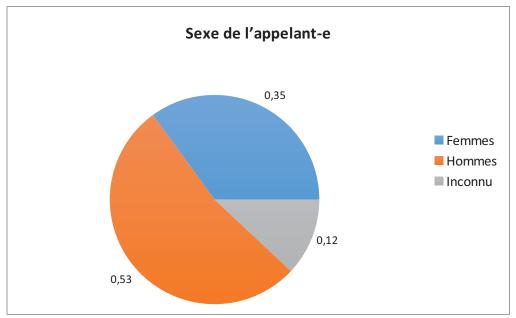
La diffusion de la Campagne « Envie d'aimer », que ce soit à travers les spots, radio et TV ou par la biais de l'envoie d'affiches et de cartes postales, a constitué en 2014 la principale source de visibilité de la ligne de la permanence téléphonique (59 %). Le biais de visibilité est inconnu pour 32 % des appels. 7 personnes nous ont indiqué plusieurs biais de visibilité.



La provenance de l'appel n'a pas été précisée dans la majeure partie des appels. La région de Bruxelles-capitale constitue la provenance principale des appels (14%) suivi de Liège (7%), de Namur (6%), du Hainaut (5%) puis du Brabant wallon et de la Province du Luxembourg, qui constituent respectivement 2% des appels.



La majorité des appelant(e)s sont les personnes qui vivent elles-mêmes les situations (26 %). Il s'agit principalement, de questions liées à la cohabitation légale, ou au regroupement familial. Les victimes de mariage gris et de violences conjugales, sont également significativement représentées (16 %) suivies des professionnel(le)s et de l'entourage (13 %), des victimes de mariage forcé (6 %) et des collègues de travail (2 %). Le statut de l'appelant(e) n'a pas été recensé dans 24 % des cas.

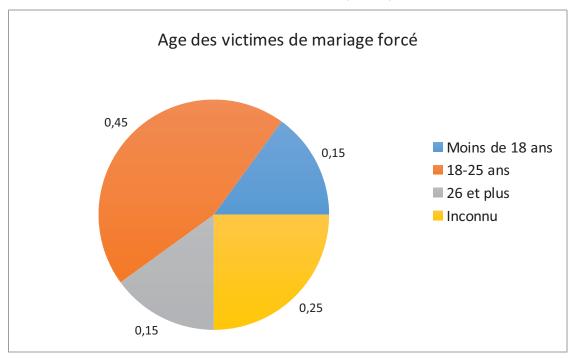


En 2014, la majorité des appelants sont des hommes (53 %), tandis que 35 % des appels on été passés par des femmes. Le sexe de l'appelant(e) est inconnu dans 12 % des cas (¹).

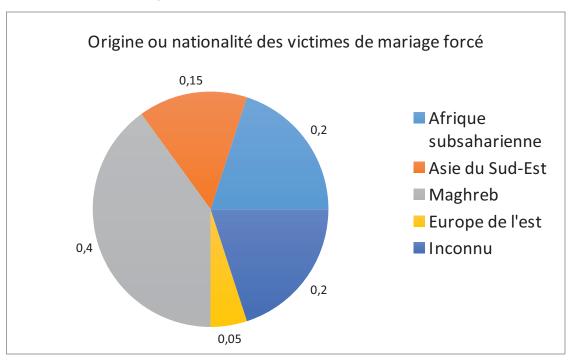


⁽¹⁾ Pour information, les données statistiques ont été tirées de notes écrites par la nouvelle coordinatrice de projet, qui n'a pas, elle-même, répondu à ligne téléphonique.

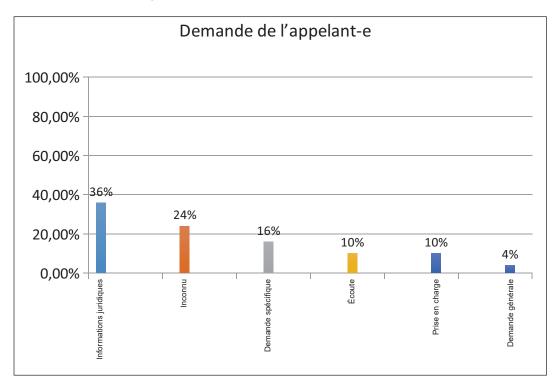
Les mariages forcés recensés par la ligne téléphonique ont été vécus majoritairement par des femmes (70 %). Cependant les hommes représentent tout de même 30 % des victimes de mariage forcé recensées par le Réseau Mariage et Migration.



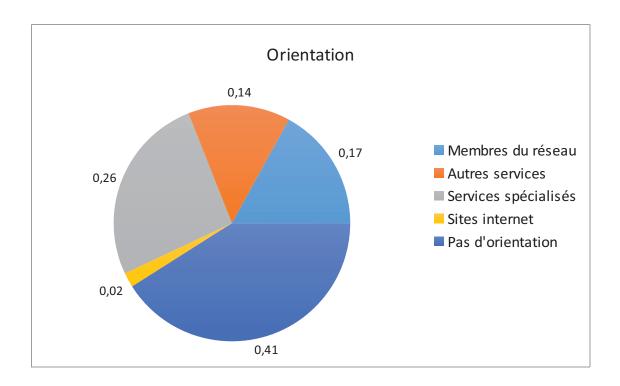
La majorité des victimes de mariage forcé sont âgées entre 18 et 25 ans (45 %). Le Réseau Mariage et Migration a également recensé un nombre significatif de victimes de mariage forcé n'ayant pas atteint la majorité (15 %). Les victimes de mariage forcé âgées de 26 ans et plus constituent également 15 % de notre échantillon.



Les victimes de mariage forcé recensé par notre ligne téléphonique sont principalement originaires du Maghreb (40 %), suivi de l'Afrique Subsaharienne (20 %), de l'Asie du Sud-Est (15 %) et de l'Europe de l'Est (5 %). L'origine de la victime est inconnue dans 20 % des cas.



36 % des appelant(e)s nous ont contacté pour obtenir des informations juridiques. Il s'agit ici, principalement des questions liées aux procédures de divorce, de mariage avec un(e) migrant(e) de regroupement familial et/ou de cohabitation légale. 16 % des appelant(e)s avaient des demandes spécifiques, soit stopper un mariage forcé, une suspicion de mariage forcé, un risque de mutilations génitales féminines, des conseils/une écoute face aux pressions liées à l'orientation sexuelle, ou des violences conjugales. Le besoin d'écoute constitue 10 % des appels reçus en 2014. Il en va de même pour les demandes ayant trait à une prise en charge (10 %). Il s'agit ici, la plupart du temps, de demandes liées à un accompagnement psycho-sociale et juridique, mais cela concerne également les demandes d'hébergement. Les demandes générales, concernant l'obtention d'informations sur le Réseau Mariage et Migration constituent, 4 % de nos appels. La demande de l'appelant(e) n'a pas été formulée dans 24 % des cas.



La majorité des appelant(e)s ont été orientées vers des services spécialisés, notamment dans les questions juridiques liées aux mariages mixtes (26 %). Le reste des appelant(e)s ont été redirigé(e)s vers des membres du réseau (17 %), ou des autres services (CPAS, communes, etc.) (14 %). Dans 2 % des cas, les appelant(e)s ont été invité(e)s à visiter nos sites internet. Dans 41 % des cas, la personne n'a pas été orientée. Il s'agit ici, des demandes hors contexte, des demandes d'écoute, ou encore des demandes d'information sur le RMM.

Question n° 95 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 septembre 2015 :

La prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents.

La dernière campagne de spots télévisés « Fred et Marie » était destinée aux adultes. Or on le sait, les jeunes et adolescents sont très concernés par les violences dans les relations amoureuses et ils doivent être ciblés spécifiquement par l'éducation au respect et à l'égalité des sexes. Mes questions sont les suivantes :

- Concernant la prévention au niveau des adolescents, quelles sont les actions spécifiques prévues ?
- Qu'en est-il des animations Evras (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises ?

- Quelles sont les collaborations mises en place avec les centres de planning familial, les associations de terrain ?
- Concernant les actions menées par l'asbl « Touche pas à ma pote » par rapport à l'éducation au respect et l'égalité des sexes, quelles sont les actions menées ? Avec quelles écoles et quel bilan ?
- Quel est le budget alloué à cette association en 2014 et 2015 ?

Réponse :

 Concernant la prévention, au niveau des adolescents, quelles sont les actions spécifiques prévues ?

Une campagne télévisée et radiophonique, spécifiquement dédiée à la détection par les adolescent(e) s et jeunes adultes des comportements violents de leurs partenaires amoureux, sera lancée dans le courant du mois de novembre prochain. Cette campagne renverra vers un site internet intrafrancophones (Fédération Wallonie-Bruxelles, Commission communautaire française et Région wallonne) également spécifique, où sont abordées l'ensemble des questions que les adolescents et les jeunes adultes peuvent se poser à l'égard de la violence dans leurs relations affectives et où sont données des réponses leur permettant d'appréhender le phénomène et de se faire aider. Le site renvoie également vers la ligne d'écoute « violences conjugales ».

 Qu'en est-il des animations EVRAS (Éducation à la Vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises ?

La généralisation des animations EVRAS au sein des écoles bruxelloises constitue une priorité forte de cette législature, dans l'objectif d'axer les moyens sur la prévention des violences.

Les animations EVRAS sont concentrées, pour l'année scolaire en cours, sur le respect du partenaire dans la relation amoureuse entre les jeunes adolescents et sur l'égalité entre les hommes et femmes.

Il est important que dès le plus jeune âge, les adolescents comprennent les limites qui existent dans une relation de couple. Le respect de l'autre

est une valeur fondamentale qui doit s'inculquer dès le plus jeune âge.

 Quelles sont les collaborations mises en place avec les centres de planning familial, les associations de terrain ?

Les animations EVRAS sont données par les animateurs de centres de planning familial, qui sont financés pour dispenser plus de 8.000 heures dans plus de 180 écoles bruxelloises. Les PSE (Centres de promotion de la santé à l'école) ou les PMS (Centres psycho-médicaux-sociaux) sont également habilités à dispenser des animations dans ce domaine. L'objectif est de porter à tous les élèves une information pertinente, adaptée aux réalités de l'école et à ses publics, afin qu'ils soient en mesure de trouver, dans, autour ou à l'extérieur de l'établissement scolaire, les personnes-relais ou les institutions qui pourront les accompagner dans leurs questionnements relatifs à la vie relationnelle, sexuelle et affective. Un partenariat a en outre été conclu avec l'association de terrain « Touche pas à ma pote », qui fait un formidable travail de terrain. D'autres associations de terrain s'impliquent également dans la mise en place des animations EVRAS : GAMS, la Plate-Forme Prévention SIDA, ...

Concernant les actions menées par l'asbl « Touche pas à ma pote » par rapport à l'éducation au respect et l'égalité des sexes, quelles sont les actions menées ? Avec quelles écoles et quel bilan ?

L'association de terrain « Touche pas à ma pote » opère avec des acteurs de La Ligue d'Improvisation afin de faire, dans les écoles bruxelloises, des petites scénettes adaptées pour les adolescents sur la thématique du respect de la relation entre les hommes et les femmes et sur le harcèlement de rue. Il s'agit vraiment d'un processus participatif, qui change des cours ex cathedra et théoriques. Il permet de capter toute l'attention des adolescents. Le projet a démarré en septembre dernier. Une quinzaine d'écoles ont participé au projet. Le bilan est déjà très positif. Toutefois, le bilan définitif sera fait une fois que le projet sera clôturé.

 Quel est le budget alloué à cette association en 2014 et en 2015 ?

20.000 € pour l'année scolaire 2014-2015.